

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 362

14 février 2013

SOMMAIRE

Adelphi Mezzco S.à r.l.	17375	Maison PT 2 S.A.	17353
Alessana S.A.	17365	Martine & Bertram Pohl Foundation	17361
AS Investissements S.à r.l.	17359	Milo Holdings S.à r.l.	17340
ASTC Participations S.A.	17376	Nouvelle Brasserie Mansfeld S.à r.l.	17331
Ataulfo Alves Shipping Investment S.à r.l.	17347	OCM Luxembourg POF IV S.à r.l.	17331
Avvens Luxembourg S.à r.l.	17333	OCM Luxembourg Unicity Holdings S.à r.l.	17333
BAG Participations Luxembourg S.à r.l. ..	17351	Otters S.A.	17333
Batineo S.à r.l.	17362	Over Head S.A.	17333
Belmont Investment S.A.	17363	Parwa S.A.	17330
Bertram Pohl Foundation	17361	Piano Service Bohl S.à r.l.	17332
Bije S.à r.l.	17351	Prognos-Impuls-Activa S.à r.l.	17332
BRE/Europe 5NQ S.à r.l.	17330	Prouvé S.A.	17351
BRE/Europe 5Q-B S.à r.l.	17330	Quid Soft S.A.	17334
BSPEL (Lux) S.à r.l.	17376	Realgest S.A.	17349
Bureau d'Etude en Structure Acier S.A. (B.E.A.)	17375	Romebell Investments SPF Sàrl	17352
Canaletto S.A.	17367	Samsonite Sub Holdings S.à r.l.	17334
Centre de thérapie manuelle et d'ostéopa- thie S.à r.l.	17368	Schreinerei Thomé s.à r.l.	17334
Chappes Flore S.à r.l.	17332	Selo S.à r.l.	17376
C.R.Q. S.A.	17335	SFGD S.A.	17343
F.02 Masterbuilders	17332	Shiva Investments S.A.	17343
F.03 Alliance Gestions	17332	Sportfield International 1 S.à r.l.	17334
Famalux S.A.	17331	Subcart S.A.	17337
Jet Lux S.A.	17331	TIP Master Holdings (EUR) S.à r.l.	17370
K.H.B. S.à r.l.	17331	Tokelia S.A., SPF	17358
L.F. Management and Investment S.à r.l.	17345	Torpick Investments SPF Sàrl	17357
Lilac Holding Lux S.à r.l.	17355	U&A Holdings	17342
		Ukrainian Agrarian Investments S.A.	17373
		Urban Living S.A.	17376

BRE/Europe 5NQ S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 141.118.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution du conseil de gérance de la Société en date du 27 décembre 2012, que le siège social de la Société a été transféré au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Il en résulte également que le gérant unique de la Société, BRE/Management 5 S.A., a son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013005032/17.

(130005065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2013.

BRE/Europe 5Q-B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 163.865.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution du conseil de gérance de la Société en date du 27 décembre 2012, que le siège social de la Société a été transféré au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Il en résulte également que le gérant unique de la Société, BRE/Management 5 S.A., a son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013005033/17.

(130004923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2013.

Parwa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 79.614.

—
Il résulte de l'assemblée générale ordinaire du 26 juillet 2012 que les résolutions suivantes ont été prises:

Renouvellement des mandats des administrateurs, du président du conseil d'administration et de l'administrateur-délégué de la société, à savoir Monsieur Aloyse Wagner, administrateur de catégorie A, président du conseil d'administration et administrateur-délégué, Monsieur Tom Wagner, administrateur de catégorie A et Monsieur Jerry Wagner, administrateur de catégorie B jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31.12.2017.

Nomination de Monsieur Romain Hartmann, né le 20.10.1970 à Luxembourg et demeurant professionnellement à L-2557 Luxembourg, 9 rue Robert Stümper comme administrateur de catégorie B avec effet immédiat, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31.12.2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09.01.2013.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2013005607/20.

(130005181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

OCM Luxembourg POF IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 121.748.

Les Comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11.01.2013.

Figen EREN

Gérant

Référence de publication: 2013007159/12.

(130007263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Nouvelle Brasserie Mansfeld S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1831 Luxembourg, 3, rue de la Tour Jacob.

R.C.S. Luxembourg B 33.888.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour NOUVELLE BRASSERIE MANSFELD S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2013007148/11.

(130007409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Jet Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9053 Ettelbruck, 53, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 91.720.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013006972/10.

(130007815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

K.H.B. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8262 Mamer, 5, rue de la Résistance.

R.C.S. Luxembourg B 154.231.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013006974/10.

(130007527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Famalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4384 Ehlerange, Z.A.R.E. Ilot Ouest.

R.C.S. Luxembourg B 93.321.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

24, Rue Léon Kauffman L-1853 Luxembourg

Mandataire

Référence de publication: 2013006843/11.

(130007726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Chappes Flore S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4965 Clemency, 6, rue de Sélange.
R.C.S. Luxembourg B 82.497.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CHAPPES FLORE S.à.r.l.

Signature

Référence de publication: 2013007654/11.

(130009024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.

F.02 Masterbuilders, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3980 Wickrange, 4-6, rue des Trois Cantons.
R.C.S. Luxembourg B 122.902.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour F.02 MASTERBUILDERS

FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2013007735/11.

(130009158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.

F.03 Alliance Gestions, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3980 Wickrange, 4-6, rue des Trois Cantons.
R.C.S. Luxembourg B 123.308.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour F.03 ALLIANCE GESTIONS SARL

FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2013007736/11.

(130009178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.

Prognos-Impuls-Activa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8262 Mamer, 5, rue de la Résistance.
R.C.S. Luxembourg B 20.072.

—
Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013008077/10.

(130008978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.

Piano Service Bohl S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8440 Steinfort, 69, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 79.615.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PIANO SERVICE BOHL S.à.r.l.

Signature

Référence de publication: 2013008066/11.

(130008977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.

Over Head S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8360 Goetzingen, 2, rue de Nospelt.
R.C.S. Luxembourg B 148.203.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour OVER HEAD SA
Signature

Référence de publication: 2013008040/11.

(130009201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.

OCM Luxembourg Unicity Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 155.923.

Les Comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15.01.2013.

Figen EREN
Gérant

Référence de publication: 2013008029/12.

(130009209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.

Otters S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 131.478.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque
Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2013008039/13.

(130008681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.

Avvens Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 66, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 151.876.

Suite à la cession de 325 parts sociales de la Société par AVVENS MANAGEMENT, société par actions simplifiée de droit français, à Monsieur Pascal BLANDIN, demeurant à 116, le Fruitier à F- 69380 CHASSELAY, par acte de cession de parts sociales du 28 décembre 2012, les parts de la Société sont désormais réparties comme suit entre les associés:

1. AVVENS MANAGEMENT	613
2. Monsieur Roger Pierre JERABEK	311
3. Monsieur Pascal BLANDIN	325
4. Monsieur Jean-Pierre LAZARO	1
Total: mille deux cent cinquante parts	1.250

Fait à Luxembourg, le 10 janvier 2013.

Pour la société
Signature

Référence de publication: 2013006513/18.

(130006546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2013.

Schreinerei Thomé s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6493 Echternach, 5, rue des Tonneliers.
R.C.S. Luxembourg B 99.274.

Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2011 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

Référence de publication: 2013008118/11.

(130009090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.

Samsonite Sub Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 55.417.991,01.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 160.185.

Les comptes annuels audités au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2013.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2013008114/13.

(130009168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.

Sportfield International 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 35, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 114.627.

Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013008123/12.

(130008333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.

Quid Soft S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 100.520.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Par jugement rendu en date du 20 décembre 2012, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme QUID SOFT S.A., dont le siège social à L-2213 Luxembourg, 1 rue de Nassau, a été dénoncé en date du 18 septembre 2006.

Ce même jugement a ordonné la publication du dispositif par extrait au Mémorial. Il a également mis les frais à charge du Trésor.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Esch/Alzette, le 10 janvier 2013.

Pour extrait conforme

Maître Karim ZEDIRA

Le Liquidateur

Référence de publication: 2013006354/18.

(130006628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2013.

C.R.Q. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 80.865.

In the year two thousand twelve, on the sixth of December;

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

Is held an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of "C.R.Q. S.A.", a société anonyme governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, established and having its registered office in L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 80865, (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Me Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, on the 5th of October 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 837 of the 3rd of October 2001,

and whose articles of association have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of Me Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, on the 13th of April 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1087 of the 25th October 2005.

The Meeting is presided by Mr Jean Martin STOFFEL, maître en sciences de gestion, residing professionally in L-1331 Luxembourg, 31 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

The Chairman appoints Mrs Sarah LOBO, master of commerce, residing professionally in L-1331 Luxembourg, 31 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, as secretary.

The Meeting elects Mrs Virginie DERAIS, private employee, residing professionally in L-1331 Luxembourg, 31 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, as scrutineer.

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman has declared and requested the officiating notary to state:

A) That the agenda of the Meeting is the following:

Agenda:

1. Decision to put into liquidation the company in accordance to Article 100 of Luxembourg law;
2. Approval of the liquidation plan as attached to the present convening notice;
3. Decision to appoint Berks Finance S.A., as liquidator of the company.

B) That the shareholders, present or represented, as well as the number of their shares held by them, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the Meeting and the officiating notary.

C) That the proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the members of the board of the Meeting and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

D) All the shares being in nominative form, this meeting has been duly convened by notices containing the agenda and sent to the shareholders by registered mail on 22nd of November 2012.

E) Closed, the attendance list let appear that 22,770 shares of the 38,882 shares issued (representing 58.5618 % of all shares issued), are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

Then the Meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves with immediate effect to put into liquidation the company in accordance to Article 100 of Luxembourg law.

Second resolution

The Meeting resolves to approve the liquidation plan as attached to the convening notice.

Third resolution

The Meeting decides to appoint "BERKS FINANCE", established and having its registered office in East 53rd Street, Marbella, MMG Building 2nd floor, Panama, inscribed in the Public Registry of Panama No. 609361, as liquidator ("liquidateur") (the "Liquidator") of the Company.

The Meeting decides to confer to the Liquidator the broadest powers as set out in articles 144 and following of the coordinated law on commercial companies of 10 August 1915 (the "Law").

The Meeting also decides to instruct the Liquidator, to the best of his abilities and with regard to the circumstances, to realise all the assets and to pay the debts of the Company.

The Meeting further resolves that the Liquidator shall be entitled to execute all deeds and carry out all operations in the name of the Company, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the general meeting of the Shareholders. The Liquidator may delegate his powers for specific defined operations or tasks to one or several persons or entities, although he will retain sole responsibility for the operations and tasks so delegated.

The Meeting further resolves to empower and authorise the Liquidator, on behalf of the Company in liquidation, to execute, deliver, and perform the obligations under, any agreement or document which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

The Meeting further resolves to empower and authorise the Liquidator to make, in his sole discretion, advance payments in cash or in kind of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Shareholders of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

There being no further business on the agenda, the Chairman has adjourned the Meeting.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le six décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'"Assemblée") de "C.R.Q. S.A.", une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 31, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 80865, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, en date du 5 octobre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 837 du 3 octobre 2001,

et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, le 13 avril 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1087 du 25 octobre 2005.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jean Martin STOFFEL, maître en sciences de gestion, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 31 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

La Présidente désigne Madame Sarah LOBO, master of commerce, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 31 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme secrétaire.

L'Assemblée choisit Madame Virginie DERAÏNS, employée privée, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 31 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme scrutatrice.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

A) Que la présente Assemblée a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Décision de mettre la Société en liquidation conformément à l'article 100 de la loi luxembourgeoise.
2. Approbation du plan de liquidation tel qu'il est joint au présent avis de convocation;
3. Décision de nommer Berks Finance S.A. comme liquidateur de la société.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre de actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Toutes les actions étant sous la forme nominative, la présente assemblée a été convoquée par des lettres contenant l'ordre du jour, adressées par recommandé aux actionnaires en date du 22 novembre 2012.

E) Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que 22.770 sur les 38.882 actions (représentant 58,5618 % des actions émises) sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide avec effet immédiat de mettre la Société en liquidation conformément à l'article 100 de la loi luxembourgeoise.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'approuver le plan de liquidation tel qu'il est joint à l'avis de convocation.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de nommer la société "BERKS FINANCE S.A. établie et ayant son siège social à East 53rd Street, Marbella, MMG Building 2nd floor, Panama, inscrite au Registre Public de Panama No. 609361, en tant que liquidateur (le Liquidateur) de la Société.

L'Assemblée décide de conférer au Liquidateur les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la "Loi").

L'Assemblée décide également d'instruire le Liquidateur, dans la limite de ses capacités et selon les circonstances, afin qu'il réalise l'ensemble des actifs et solde les dettes de la Société.

L'Assemblée décide que le Liquidateur sera autorisé à signer tous actes et effectuer toutes opérations au nom de la Société, y compris les actes et opérations stipulés dans l'article 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires. Le Liquidateur pourra déléguer ses pouvoirs pour des opérations spécifiques ou d'autres tâches à une ou plusieurs personnes ou entités, tout en conservant seul la responsabilité des opérations et tâches ainsi déléguées.

L'Assemblée décide également de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur, pour le compte de la Société en liquidation, afin qu'il exécute, délivre, et effectue toutes obligations relatives à tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et à la liquidation de ses actifs.

L'Assemblée décide en outre de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur afin d'effectuer, à sa discrétion, tous versements d'avances en numéraire ou en nature des boni de liquidation aux actionnaires de la Société, conformément à l'article 148 de la Loi.

En l'absence d'autres points à l'ordre du jour, le Président a ajourné l'Assemblée.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. M. STOFFEL, S. LOBO, V. DERAÏNS, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 décembre 2012. LAC/2012/59023. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 4 janvier 2013.

Référence de publication: 2013003021/146.

(130002983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2013.

Subcart S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 104.770.

In the year two thousand twelve, on the nineteenth of December.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of Subcart S.A. (the "Company"), a société anonyme having its registered office in L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under the number B 104.770, incorporated as a société anonyme by deed of M^e Henri Hellinckx, notary residing at the time in Mersch, on 14th December 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), n°1310 on 22nd December 2004.

The meeting was presided over by Mr Eddy Perrier, residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Mr Gianpiero Saddi, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Ms Marilyn Krecké, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholders represented and the number of shares held by each of them are shown on the attendance list, signed by the proxy holders, the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. This list as well as the proxies will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II. It appears from the attendance list that out of the 4,150 ordinary shares and 331,341 redeemable shares, 4,150 ordinary shares and 331,341 redeemable shares are represented at the present meeting so that the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on the agenda set out below:

1. Dissolution of the Company and putting it into voluntary liquidation and start liquidation proceedings;

2. Appointment of Ms. Séverine Michel, born on 19 July 1977 in Epinal, France and Mr. Eddy Perrier, born on 5 July 1977 in Saint Jean de Maurienne, France, both professionally residing at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg as liquidators of the Company, determination of their powers and granting the largest powers and especially those determined by articles 144 and 145 and following of the Law of 10th August 1915 on commercial companies (as amended) (the "Law") to the liquidators by the shareholders of the Company; and

3. Miscellaneous.

Thereafter, the following resolutions were passed:

First resolution

In compliance with the Law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the "Law"), the Meeting resolves to dissolve the Company and put it into voluntary liquidation and start the liquidation proceedings.

Second resolution

The Meeting resolves to appoint as liquidators of the Company Ms. Séverine Michel, born on 19 July 1977 in Epinal, France, and Mr. Eddy Perrier, born on 5 July 1977 in Saint Jean de Maurienne, France, both professionally residing at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

Both liquidators have accepted this mandate.

The aforesaid liquidators pursuant to this plan of liquidation have as mission to realise the whole of assets (including but not limited to the realisation of the warrants by way of conversion, disposal, sale or any other mean, if any) and liabilities of the Company and to cease the Company's business. The liquidators are exempted from the obligation of drawing up an inventory, and may in this respect fully rely on the books of the Company. The liquidators may under their own responsibility and regarding special or specific operations, delegate such part of their powers as they may deem fit, to one or several representatives. The sole signature of each liquidator binds validly and without limitation the Company which is in liquidation. The liquidators have the authority to perform and execute all operation provided for in articles 144 and 145 of the Law, without a specific authorisation of a general meeting of shareholder(s).

The liquidators may pay advances on the liquidation surplus after having paid the debts or made the necessary provisions for the payment of the debts, until complete liquidation of the Company's shares.

The liquidators shall draft a report on the results of the liquidation and the employment of the corporate assets with supporting accounts and documents.

Nothing further being on the agenda, the meeting was thereupon closed.

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at EUR

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the parties hereto these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Done in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the members of the bureau signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

En l'an deux mille douze, le dix-neuf décembre.

Par-devant Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, dépositaire de la présente minute.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Subcart S.A. (la "Société"), une société anonyme ayant son siège social à L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la mention B 104.770, constituée sous la forme d'une société anonyme suivant acte reçu de Me Henri Hellinckx, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 14 décembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 1310 du 22 décembre 2004.

L'assemblée a été présidée par M. Eddy Perrier, demeurant à Luxembourg.

Le président a nommé comme secrétaire M. Gianpiero Saddi, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée a élu comme scrutateur Mlle Marilyn Krecké, demeurant à Luxembourg.

Le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par les mandataires, le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné.

Ladite liste de présence ainsi que les procurations seront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Il ressort de ladite liste de présence que sur les 4.150 actions ordinaires et 331.341 actions rachetables, 4.150 actions ordinaires et 331.341 actions rachetables sont représentées à la présente assemblée de sorte que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour ci-dessous:

1. Dissolution de la Société et mise en liquidation de la Société et commencement de la procédure de liquidation;

2. Nomination de Mme Séverine Michel née le 19 juillet 1977 à Epinal, France et M. Eddy Perrier, né le 5 juillet 1977 à Saint Jean de Maurienne, France tous les deux ayant leur adresse professionnelle au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg en tant que liquidateurs de la Société, détermination de leurs pouvoirs et octroi aux liquidateurs des pouvoirs les plus étendus et en particulier ceux énoncés aux articles 144, 145 et suivant de la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (telle que modifiée) (la «Loi») par les actionnaires; et

3. Divers.

Après délibération, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la "Loi"), l'Assemblée décide de la dissolution anticipée de la Société et de sa mise en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de nommer en tant que liquidateurs Mme Séverine Michel née le 19 juillet 1977 à Epinal, France et M. Eddy Perrier, né le 5 juillet 1977 à Saint Jean de Maurienne, France tous les deux ayant leur adresse professionnelle au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

Les deux liquidateurs ont accepté ce mandat.

Les liquidateurs prénommés suivant ce plan de liquidation ont pour mission de réaliser tout l'actif (inclus mais pas limité à la réalisation des warrants par leur conversion, cession vente ou par tout autre moyen, si existants) et apurer le passif de la Société et de cesser les activités de la Société. Dans l'exercice de leur mission, les liquidateurs sont dispensés de dresser inventaire et ils peuvent se référer aux écritures de la Société. Les liquidateurs pourront sous leur seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de leurs pouvoirs à un ou plusieurs mandataires. Les liquidateurs pourront engager la Société en liquidation sous leur seule signature individuelle et sans limitation. Ils disposent de tous les pouvoirs pour effectuer ou exécuter toutes les opérations prévues aux articles 144 et 145 de la Loi, sans avoir besoin d'être préalablement autorisés par l'assemblée générale du ou des associé(s).

Les liquidateurs pourront payer des avances sur le boni de liquidation après avoir payé les dettes ou avoir fait les provisions nécessaires pour le paiement des dettes, jusqu'à la liquidation des parts sociales de la Société.

Les liquidateurs prépareront un rapport sur les résultats de la liquidation et l'utilisation des biens sociaux avec comptes et documents à l'appui.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Coûts et Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés à EUR

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande des parties comparantes, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite, les membres du bureau ont signé ensemble avec le notaire, le présent acte.

Signé: E. Perrier, G. Saddi, M. Krecké et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 20 décembre 2012. LAC/2012/61452. Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signée): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2013.

Référence de publication: 2013003432/124.

(130002749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2013.

Milo Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 35.462.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 159.599.

In the year two thousand and twelve, on the nineteenth day of December.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholder of "Milo Holdings S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée" (the "Company"), having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, incorporated by deed enacted on March 11, 2011, inscribed at Luxembourg Trade Register section B number 159.599, published in Memorial C number 1209, page 58019, on June 6, 2011 and whose Articles of Incorporation have been modified by deed enacted on May 27, 2011, published in Memorial C number 1785, page 85643, on August 5, 2011.

The meeting is presided by Mr Charles KRIER, lawyer, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mrs Rachel UHL, lawyer, residing in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The Partners present or represented and the number of shares held by them are shown on an attendance list. That list and the proxy, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 35,419,500 (Thirty Five Million Seven Hundred Twenty Thousand Five Hundred Euro) shares, representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Partners have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.- Increase of the corporate capital by an amount of EUR 43,000 (Forty Three Thousand Euro) so as to raise it from its present amount of EUR 35,419,500 (Thirty Five Million Four Hundred Nineteen Thousand Five Hundred Euro) to EUR 35,462,500 (Thirty Five Million Four Hundred Sixty Two Thousand Five Hundred Euro) by the issue of 43,000 (Forty Three Thousand) new shares with a par value of EUR 1 (One Euro) each.

2.- Subscription, intervention of the subscribers and payment of 43,000 (Forty Three Thousand) new shares by contributions in cash for an aggregate amount of EUR 43,000 (Forty Three Thousand Euro).

3.- Amendment of article eight of the Articles of Association of the Company in order to reflect such action.

After the foregoing was approved by the meeting, the Partners decide what follows:

First resolution:

It is decided to increase the corporate capital by the amount of EUR 43,000 (Forty Three Thousand Euro) so as to raise it from its present amount of EUR 35,419,500 (Thirty Five Million Four Hundred Nineteen Thousand Five Hundred Euro) to EUR 35,462,500 (Thirty Five Million Four Hundred Sixty Two Thousand Five Hundred Euro) by the issue of 43,000 (Forty Three Thousand) new shares with a par value of EUR 1 (One Euro) each.

Second resolution:

It is decided to admit the subscriptions of the 43,000 (Forty Three Thousand) new shares as follows:

Abris CEE Mid-Market Fund LP, a limited company, with registered office at Elizabeth House, 9 Castle Street, St Helier, Jersey JE4 2QP, Channel Islands registered with the Trade and Companies Register of Jersey under the number 959, for 40,635 (Forty Thousand Six Hundred Thirty Five) new shares.

CEE Equity Holdings LP, a limited company, with registered office at Elizabeth House, 9 Castle Street, St Helier, Jersey JE4 2QP, Channel Islands registered with the Trade and Companies Register of Jersey under the number LP1044, for 2,365 (Two Thousand Three Hundred Sixty Five) new shares.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon:

Abris CEE Mid-Market Fund LP, prenamed, by virtue of the aforementioned proxy, declared to subscribe 40,635 (Forty Thousand Six Hundred Thirty Five) new shares and to have them fully paid up by a contribution in cash in the aggregate amount of EUR 40,635 (Forty Thousand Six Hundred Thirty Five Euro)

CEE Equity Holdings LP, prenamed, by virtue of the aforementioned proxy, declared to subscribe 2,365 (Two Thousand Three Hundred Sixty Five) new shares and to have them fully paid up by a contribution in cash in the aggregate amount of EUR 2,365 (Two Thousand Three Hundred Sixty Five Euro)

so that from now on the company has at its free and entire disposal the amount of EUR 43,000 (Forty Three Thousand Euro), as was certified to the undersigned notary.

Third resolution:

As a consequence of the foregoing resolutions, it is decided to amend Article 8 of the Articles of Incorporation to read as follows:

“ **Art. 8.** The Company’s capital is set at EUR 35,462,500 (Thirty Five Million Four Hundred Sixty Two Thousand Five Hundred Euro) represented by 35,462,500 (Thirty Five Million Four Hundred Sixty Two Thousand Five Hundred) shares of EUR 1 (One euro) each.”

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately two thousand euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L’an deux mille douze, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée «Milo Holdings S.à r.l.», ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro 159.599, constituée suivant acte reçu le 11 mars 2011, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1209, page 58019 du 6 juin 2011 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu le 27 mai 2011, publié au Mémorial C numéro 1785, page 85643 du 5 août 2011.

L’assemblée est présidée par Monsieur Charles KRIER, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l’assemblée choisit comme scrutatrice Madame Rachel UHL, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d’acter que:

I.- Les Associés présents ou représentés et le nombre de parts qu’ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et la procuration, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l’acte.

II. Il ressort de la liste de présence que les 35,419,500 (trente-cinq millions quatre cent dix-neuf mille cinq cents) parts sociales, représentant l’intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l’assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l’ordre du jour, dont les Associés ont été préalablement informé.

III.- L’ordre du jour de l’assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence d’un montant de EUR 43.000 (quarante-trois mille euro) pour le porter de son montant actuel de EUR 35.419.500 (trente-cinq millions quatre cent dix-neuf mille cinq cents euros) à EUR 35.462.500 (trente-cinq millions quatre cent soixante-deux mille cinq cents euro) par l’émission de 43.000 (quarante-trois mille) parts sociales nouvelles d’une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune, par apport en numéraire.

2.- Souscription, intervention des souscripteurs et libération de 43.000 (quarante-trois mille) nouvelles parts sociales, par des apports en numéraire pour un montant total de EUR 43.000 (quarante-trois mille euro).

3.- Modification afférente de l’article 8 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l’assemblée, les associés décident ce qui suit:

Première résolution:

Il est décidé d’augmenter le capital social à concurrence de EUR 43.000 (quarante-trois mille euro) pour le porter de son montant actuel de EUR 35.419.500 (trente-cinq millions quatre cent dix-neuf mille cinq cents euros) à EUR 35.462.500

(trente-cinq millions quatre cent soixante-deux mille cinq cents euro) par l'émission de 43.000 (quarante-trois mille) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune, par apport en numéraire.

Deuxième résolution:

Il est décidé d'admettre les souscriptions des 43,000 (quarante-trois mille) nouvelles parts sociales comme suit:

1. Abris CEE Mid-Market Fund LP, ayant son siège social à Elizabeth House, 9 Castle Street, St Helier, Jersey JE4 2QP, Channel Islands, enregistrée au registre de commerce de Jersey sous le numéro 959, pour 40.625 (quarante mille six cent vingt-cinq) parts sociales nouvelles.

2. CEE Equity Holdings LP, ayant son siège social à Elizabeth House, 9 Castle Street, St Helier, Jersey JE4 2QP, Channel Islands, enregistrée au registre de commerce de Jersey sous le numéro LP1044, pour 2.365 (deux mille trois cent soixante-cinq) parts sociales nouvelles.

Intervention - Souscription - Libération

Ensuite:

Abris CEE Mid-Market Fund LP, prénommée, en vertu d'une procuration dont mention ci-avant;

a déclaré souscrire à 40,625 (quarante mille six cent vingt-cinq) parts sociales nouvelles, et les libérer intégralement en numéraire pour un montant total de EUR 40,625 (quarante mille six cent vingt-cinq euros),

CEE Equity Holdings LP, prénommée, en vertu d'une procuration dont mention ci-avant;

a déclaré souscrire à 2,365 (deux mille trois cent soixante-cinq) parts sociales nouvelles, et les libérer intégralement en numéraire pour un montant total de EUR 2,365 (deux mille trois cent soixante-cinq euros),

de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de EUR 43,000 (quarante-trois mille euro) ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Troisième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier l'article 8 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 8.** Le capital social est fixé à EUR 35,462,500 (trente-cinq millions quatre cent soixante-deux mille cinq cents euro) divisé en 35,462,500 (trente-cinq millions quatre cent soixante-deux mille cinq cents) parts sociales de EUR 1 (un euro) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille euro.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: C. KRIER, R. UHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg, Actes Civils, le 27 décembre 2012. Relation: LAC/2012/62308. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2013003290/145.

(130003029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2013.

U&A Holdings, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 95.557.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013005765/11.

(130005300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

**SFGD S.A., Société Anonyme,
(anc. Shiva Investments S.A.).**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 154.119.

In the year two thousand twelve, on the twelfth day of December

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of Shiva Investments S.A., a société anonyme, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 154119 (the "Company"), incorporated pursuant to a demerger deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, drawn up on 11 June 2010, and whose articles of association were published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 25 August 2010 number 1736 page 83284 (the "Articles"). The Articles have been amended for the last time on by a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, drawn up on 27 June 2012 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 18 August 2012 number 2049 page 98314.

The extraordinary general meeting of the Company (the "Meeting") elected as chairman David Leparmentier, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Stephanie Henrard, residing professionally in Luxembourg.

The Meeting elected as scrutineer Martin Wurth, residing professionally in Luxembourg.

The office of the Meeting having thus been constituted, the chairman requested the notary to enact that:

I. The names of the shareholders represented at the meeting by proxy (the "Appearing Shareholders") and the number of shares held by them are shown on an attendance list attached at the end of these minutes. This attendance list has been signed *ne varietur* together with the proxy form by the shareholders represented at the meeting by the proxyholder, the notary, the chairman, the scrutineer and the secretary.

II. The attendance list shows that the shareholders holding together all of the one hundred thousand (100,000) shares of the Company representing the whole share capital of the Company are represented at the meeting by proxies. The Appearing Shareholders declared that they had been sufficiently informed of the agenda of the meeting beforehand and had waived all convening requirements and formalities. The Meeting was therefore properly constituted and can validly consider all items of the agenda.

III. The agenda of the meeting was the following:

Agenda

1. To change the name of the Company from "Shiva Investments S.A." to "SFGD S.A.";
2. To amend article 1.2 of the Articles of the Company so as to reflect the above decision;
3. Miscellaneous.

IV. After due and careful deliberation, the following resolutions were taken unanimously:

First resolution

The Appearing Shareholders resolved to change the name of the Company from "Shiva Investments S.A." to "SFGD S.A.";

Second resolution

The Appearing Shareholders resolved to amend article 1.2 of the Articles of the Company so as to reflect the above decision, which shall henceforth read as follows:

" **1.2.** The Company exists under the name of "SFGD S.A."."

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand five hundred Euros (EUR 1,500.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille douze, le douze décembre,

Pardevant Nous Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Shiva Investments S.A., une société anonyme constituée et existant en vertu du droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 154119 (la "Société"), constituée en vertu d'un acte de scission de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 juin 2010 et dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations le 25 août 2010 numéro 1736 page 83284 (les "Statuts"). Les Statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, du 27 juin 2012, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations le 18 août 2012 numéro 2049 page 98314.

L'assemblée générale extraordinaire ("Assemblée") élit comme président David Leparmentier, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président nommé en qualité de secrétaire de séance Stéphanie Henrard, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée élit comme scrutateur, Martin Wurth, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Le bureau de l'Assemblée ayant été constitué, le Président déclare et requiert du notaire instrumentant de prendre acte que:

I. Les noms des actionnaires représentés à l'assemblée par un mandataire (les "Actionnaires Comparants") et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont mentionnés sur la liste de présence attachée à la fin de ce procès-verbal. Cette liste de présence a été signée ne varietur avec la procuration par les actionnaires représentés à l'assemblée par le mandataire, le notaire, le président, le scrutateur et le secrétaire.

II. La liste de présence montre que les actionnaires détenant ensemble toutes les cent mille (100.000) actions de la Société représentant la totalité du capital social de la Société sont représentés par un mandataire. Les Actionnaires Comparants ont déclaré avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée au préalable et ont renoncé à toutes les formalités de convocation. L'assemblée était dès lors valablement constituée et pouvait valablement délibérer sur l'ordre du jour.

III. L'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

Ordre du jour

1. Changer le nom de la Société de "Shiva Investments S.A." à "SFGD S.A.";
2. Modifier l'article 1.2 des Statuts de la Société afin de refléter la décision ci-dessus;
3. Divers.

IV. Ensuite l'assemblée générale des actionnaires, après délibération, a pris unanimement les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Actionnaires Comparants ont décidé de changer le nom de la Société de "Shiva Investments S.A." à "SFGD S.A."

Deuxième résolution

Les Actionnaires Comparants ont décidé de modifier l'article 1.2 des Statuts de la Société afin de refléter la décision ci-dessus, qui aura désormais la teneur suivante:

" **1.2.** La Société existe sous le nom de "SFGD S.A." "

Coûts

Les frais, dépenses et rémunérations ou charges de quelque forme que cela soit qui devront être supportés par la Société comme résultant du présent acte sont estimés à approximativement mille cinq cents Euros (1.500.- EUR).

Le notaire, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une version française, et, en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi dans toute la mesure permise par la loi applicable.

Dont Acte, cet acte notarié a été préparé à Luxembourg, le jour mentionné en haut de ce document.

Ce document ayant été lu aux comparants (ou, selon le cas à leurs mandataires), qui sont connus par le notaire par leurs noms de famille, prénoms, état civil et résidence, les comparants (ou, selon le cas leurs mandataires), et le notaire, ont ensemble signé cet acte.

Signé: S. HENRARD, M. WURTH, D. LEPARMENTIER et H. HELLINCKX

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 décembre 2012. Relation: LAC/2012/61259. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 4 janvier 2013.

Référence de publication: 2013002716/110.

(130002347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2013.

L.F. Management and Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 207.334.448,80.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 167.762.

—
In the year two thousand and twelve, on the twentieth day of December,
Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,
there appeared

L.F. Investments Holdings Limited, a company incorporated under the laws of Barbados, having its registered office at Worthing Corporate Centre, Worthing, Christ Church BB15008, Barbados registered with the Corporate Affairs & Intellectual Property Office, Barbados under Company number 35403,

hereby represented by Ms Sara Lecomte, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to record the following:

I. the appearing party is the sole shareholder (the Sole Shareholder) of L.F. Management and Investment S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which registered office is located at 9-11, Grand-rue, L-1661 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 167.762, incorporated under the laws of Barbados under the name "L.F. Investments (Barbados) Limited", which registered office, principal establishment and place of effective management and central administration have been migrated in Luxembourg on March 20, 2012 pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association n°917 dated April 7, 2012 (the Company). The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended since then.

II. the Sole Shareholder has resolved to take the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to extend the first financial year of the Company and close it as of January 31, 2013.

Second resolution

The Sole Shareholder acknowledges and, to the extent necessary, approves that after the end of the first financial year on January 31, 2013, every financial years of the Company shall begin on the first (1st) of February of each year and end on the thirty-first (31st) of January of the year after.

Third resolution

In consequence of the foregoing, the Sole Shareholder resolves to amend article 21 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

" **21. Financial year.** The accounting year of the Company shall begin on the first (1st) of February of each year and end on the thirty-first (31st) of January of the year after".

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the books of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, each acting individually, with full power of substitution, to proceed on behalf of the Company to effect the above mentioned resolutions.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand euros (EUR 1,000.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks French and English, states herewith that at the request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingtième jour de décembre,

par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu

L.F. Investments Holdings Limited, une société constituée en vertu des lois de la Barbade, dont le siège social est situé à Worthing Corporate Centre, Worthing, Christ Church BB15008, Barbade, immatriculée au Bureau des Affaires Sociétaires et de la Propriété Intellectuelle (Corporate Affairs & Intellectual Property Office) de la Barbade sous le numéro 35403,

ici représentée par Madame Sara Lecomte, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. la partie comparante est l'associé unique (l'Associé Unique) de L.F. Management and Investment S.à r.l., une société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au 9-11, Grand-rue, L-1661 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 167.762, constituée en vertu des lois de la Barbade sous la dénomination «L.F. Investments (Barbados) Limited», dont le siège social, le principal établissement, le lieu de gestion effective et l'administration centrale ont été migrés à Luxembourg en date du 20 mars 2012 conformément à un acte du notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association n° 917 du 7 avril 2012 (la Société). Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis lors.

II. L'Associé Unique a décidé de prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'étendre le premier exercice social de la Société et de le clôturer au 31 janvier 2013.

Deuxième résolution

L'Associé Unique reconnaît et, le cas échéant, approuve qu'après la fin du premier exercice social au 31 janvier 2013, chaque exercice social de la Société commencera le premier (1^{er}) février de chaque année et se terminera le trente-et-un (31) janvier de l'année suivante.

Troisième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'Associé Unique décide de modifier l'article 21 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **21. Exercice social.** L'exercice social de la Société commencera le premier (1^{er}) février de chaque année et prendra fin le trente-et-un (31) janvier de l'année suivante.»

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier les livres de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, avec pouvoir de substitution, pour procéder pour le compte de la Société à la mise en oeuvre des résolutions mentionnées ci-dessus.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelques nature que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte s'élèvent à mille euros (EUR 1.000,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente, qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie comparante a signé ensemble avec nous, le notaire, le présent acte en original.

Signé: S. LECOMTE, J. LELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 27 décembre 2012. Relation: LAC/2012/62344. Reçu soixante quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2013003253/103.

(130002996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2013.

Ataulfo Alves Shipping Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 86.681.

In the year two thousand twelve, on the fourteenth day of December.

Before Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

- 1) Marubeni Corporation, having its registered office at 4-2 Ohtemachi 1-chome, Chiyoda-Ku, Tokyo 100-8088, Japan,
 - 2) Itochu Corporation, having its registered office at 5-1, Kita-Aoyama 2-chrome, Minato-ku, Tokyo 107-8 077, Japan,
- both here represented by Ms. Simona POPA, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of two proxies dated 13 and 14 December 2012.

The said proxies, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing parties, represented as stated hereabove and having waived any notice requirement have requested the undersigned notary to enact the following:

1) That they represent the whole corporate capital of Ataulfo Alves Shipping Investment S.à r.l., a limited liability company, having its registered office in Luxembourg (the "Company"), which was incorporated by a deed of the undersigned notary, residing then in Hesperange on 14 March 2002, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations number 966 of 25 June 2002. The Articles of Association have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary on 7 July 2 004, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations number 1023 of 13 October 2004.

2) All this having been declared, the shareholders, represented as stated hereabove have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting with the following agenda:

Agenda

1. Dissolution of the Company and decision to put the Company into liquidation;
2. Appointment of the Liquidator and determination of the powers to be given to the Liquidator.

and have taken by unanimous vote the following resolutions:

First resolution

In compliance with articles 141-151 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), the shareholders decide to dissolve the Company and to put it into liquidation with effect as on this day.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the shareholders decide to appoint as Liquidator, AIM Services S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 74676 and having its registered office at 14, rue Erasme, L-2082 Luxembourg (the "Liquidator").

The Liquidator has the broadest powers foreseen by articles 144-148bis of the Law. The Liquidator may execute all acts foreseen by article 145 of the Law without the authorization of the general meeting of shareholders whenever it is requested.

The Liquidator may exempt the registrar of mortgages from proceeding with any automatic registration; renounce all in rem rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission, remove any attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other encumbrances; remove any outstanding charge in its sole discretion.

The Liquidator is relieved from inventory and may refer to the books of the Company.

The Liquidator may, under its own liability, delegate for special operations to one or more proxyholders such capacities and for such period it may determine.

The Liquidator may distribute the Company's assets to the shareholders in cash or in kind in its sole discretion in the proportion of their participation in the share capital. Subject to the Law, such distribution may take the form of interim payments out of the surplus of the winding-up.

The extraordinary general meeting resolves to approve the Liquidator's remuneration as agreed among the parties concerned.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand one hundred euros (EUR 1,100).

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le quatorze décembre.

Pardevant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1) la société de droit japonais Marubeni Corporation, ayant son siège social à 4-2 Ohtemachi 1-chome, Chiyoda-Ku, Tokyo, Japon,

2) la société de droit japonais Itochu Corporation, ayant son siège social à 5-1, Kita-Aoyama 2-chrome, Minato-ku, Tokyo 107-8077, Japan,

tous deux représentés par Mademoiselle. Simona POPA, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu de deux procurations sous seing privé datées du 13 et 14 décembre 2012.

Lesdites procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des comparants, et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme dit-est et ayant renoncé toute notification, ont requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

1) qu'ils représentent la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée "Ataulfo Alves Shipping Investment S.à r.l.", ayant son siège social à Luxembourg ("la Société"), constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné alors de résidence à Hesperange en date du 14 mars 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 966 du 25 juin 2002. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant en date du 7 juillet 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1023 du 13 octobre 2004.

2) Ceci ayant été déclaré, les associés se sont réunis en assemblée générale extraordinaire avec l'agenda suivante:

Agenda

1. Dissolution de la Société et décision de mettre la Société en liquidation;

2. Nomination du Liquidateurs et détermination des pouvoirs conférés au Liquidateur.

et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

En conformité avec les articles 141-151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), les associés décident de dissoudre la société et de prononcer sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, les associés décident de nommer comme liquidateur, AIM Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 74.676, ayant son siège social au 14, rue Erasme, L-2082 Luxembourg (le "Liquidateur").

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la Loi. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la Loi sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale des associés dans les cas où elle est requise.

Le Liquidateur peut exempter le registre des hypothèques de faire une inscription automatique; renoncer à tous les droits réels, droits préférentiels, hypothèques, actions en rescision; enlever les charges, avec ou sans paiement de toutes

les inscriptions préférentielles ou hypothécaires, transcriptions, charges, oppositions ou autres empêchements; enlever toutes charges subsistantes selon sa volonté.

Le Liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Le Liquidateur pourra distribuer les actifs de la Société aux associés en numéraire ou en nature selon sa volonté proportionnellement à leur participation dans le capital social. Sous réserve des dispositions légales applicables, cette distribution pourra prendre la forme d'une avance sur le boni de liquidation.

L'assemblée générale extraordinaire décide d'approuver la rémunération du Liquidateur telle que convenue entre les parties concernées.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ MILLE CENT EUROS (EUR 1.100).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: S. POPA, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 17 décembre 2012. Relation: LAC/2012/60323. Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Référence de publication: 2013003577/128.

(130004127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Realgest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 8, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 120.684.

L'an deux mille douze, le trente-et-un décembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "REALGEST S.A.", établie et ayant son siège à L-1340 Luxembourg, 8, Place Winston Churchill, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 120684, constituée suivant acte reçu par Maître Blanche MOUTRIER, préqualifiée en date du 23 octobre 2006, publié au Mémorial C n°2225 du 28 novembre 2006.

La séance est ouverte à 10.45 heures, sous la présidence de Madame Anique Bourkel, demeurant professionnellement au 33, rue Ste Zithe à L-2763 Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Alexandre Vancheri, demeurant professionnellement au 33, rue Ste Zithe à L-2763 Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Alexandre Vancheri, demeurant professionnellement au 33, rue Ste Zithe à L-2763 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1.- Approbation des états financiers jusqu'à la date de la présente.

2.- Changement de nationalité et transfert du siège social de la société du Grand-Duché de Luxembourg aux Etats-Unis d'Amérique, décision à prendre à l'unanimité des actionnaires, conformément à l'article 67-1 (1) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales. Adoption par la société de la nationalité américaine. Le changement de nationalité et le transfert du siège ne donnant lieu, ni légalement, ni fiscalement à la dissolution ni à la constitution d'une nouvelle société, le tout sous condition suspensive de l'inscription de la société au Registre des Sociétés aux Etats-Unis d'Amérique.

3.- Décision de conférer à la société COMPAGNIE INGENIERIE FINANCIERE (Luxembourg) S.A. (RCS Luxembourg: B 45.031), tous les pouvoirs pour faire opérer la radiation de la société du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, sur la base d'un certificat d'inscription au Registre des Sociétés des Etats-Unis d'Amérique.

4.- Acceptation de la démission des administrateurs et du commissaire aux comptes avec effet au jour de la radiation de la société au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

5.- Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs fonctions jusqu'au jour de la radiation de la société au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

6.- Divers.

II.- Qu'il résulte d'une liste de présence ainsi que sur le vu de l'entière des titres au porteur que les TROIS MILLE CINQ CENTS (3.500) actions représentant l'intégralité du capital social sont dûment représentées à la présente assemblée; cette liste de présence, ainsi qu'une décision du conseil d'administration de la société, après avoir été signées par les actionnaires présents et représentés, ainsi que par les membres du bureau, resteront annexées au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est en conséquence régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points figurant à l'ordre du jour.

Après en avoir délibéré, l'assemblée adopte, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale approuve les états financiers de la société jusqu'à la date de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de transférer avec effet immédiat le siège social administratif et le siège de direction effective du Grand-Duché de Luxembourg aux Etats-Unis d'Amérique et de faire adopter par la société la nationalité américaine, sans toutefois que ce changement de nationalité et transfert de siège donne lieu, ni légalement, ni fiscalement à la constitution d'une personne juridique nouvelle, conformément à la directive de la CEE du 17 juillet 1969, et le tout sous la condition suspensive de l'inscription de la société au Registre des Sociétés aux Etats-Unis d'Amérique.

L'assemblée constate que cette résolution a été prise en conformité avec l'article 67-1 (1) de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales et que les droits d'apport ont été payés au Grand-Duché de Luxembourg à la date du 23 octobre 2006.

Troisième résolution

L'assemblée décide que le siège social sera transféré aux Etats-Unis d'Amérique, à une adresse à fixer ultérieurement.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de tous les administrateurs et commissaire aux comptes de la société et de leur donner pleine et entière décharge pour l'exécution de leurs mandats respectifs et ceci avec effet au jour de la radiation de la société au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Cinquième résolution

L'assemblée décide d'accorder tous pouvoirs généralement quelconques à la société anonyme COMPAGNIE INGENIERIE FINANCIERE (Luxembourg) S.A., ayant siège social à L-2430 Luxembourg, 34, rue Michel Rodange, à l'effet de parvenir à la radiation de l'inscription de la société au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sur base d'un certificat d'inscription requis aux Etats-Unis d'Amérique et des actes y afférents et de faire toutes démarches, réquisitions, déclarations et délégations y relatives.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la Présidente lève la séance.

Frais

Tous les frais et honoraires, quels qu'ils soient, dûs en vertu des présentes sont à la charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: BOURKEL, VANCHERI, , Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 02/01/2013. Relation: EAC/2013/22. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 04 janvier 2013.

Référence de publication: 2013003409/81.

(130002575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2013.

Bije S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4264 Esch-sur-Alzette, 3, rue Nothomb.
R.C.S. Luxembourg B 104.792.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013008417/10.

(130009428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2013.

BAG Participations Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-2632 Findel, rue de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 93.398.

Le bilan au 24 septembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013008406/10.

(130009810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2013.

Prouvé S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 97.317.

DISSOLUTION

L'an deux mille douze, le six novembre.

Pardevant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

- La fondation FONDATION DALVA, régie par les lois du Liechtenstein, et ayant son siège à LI-9495 Triesen (Liechtenstein), Lanstrasse 11, représentée par son directeur, Peter SPRENGER, demeurant professionnellement à Treisen (Liechtenstein),

lui-même ici représenté par Mirko LA ROCCA, employé privé, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal, en vertu d'une procuration en date du 29 octobre 2012,

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

La comparante expose ce qui suit:

1) Elle s'est rendu progressivement propriétaire de la totalité des actions de la société "PROUVÉ S.A.", avec siège social à L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 97.317, constituée suivant acte du notaire Jacques DELVAUX alors de Luxembourg du 5 novembre 2003, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, Numéro 7 du 3 janvier 2004 et dont le capital social est fixé à deux cent mille euros (EUR 200.000,00), représenté par vingt mille (20.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,00) chacune, entièrement libérées.

2) L'activité de la Société a cessé.

3) Siégeant en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la Société, il prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

4) Elle se désigne comme liquidateur de la Société, et en cette qualité, requiert le notaire d'acter que tout le passif de la Société est réglé tandis que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné et qu'enfin, par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et donc non encore payés, elle assume irrévocablement l'obligation de les payer de sorte que tout le passif de la Société est réglé.

5) L'actif restant est attribué à l'actionnaire unique.

6) La liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

7) Décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et commissaire aux comptes de la Société.

8) Les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège social.

9) Déclaration que, conformément à la loi du 12 novembre 2004, l'actionnaire actuel est le bénéficiaire économique de l'opération.

Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: LA ROCCA, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 9 novembre 2012. Relation: LAC/2012/52834. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 7 janvier 2013.

Référence de publication: 2013003383/47.

(130003114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2013.

Romebell Investments SPF Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 161.433.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille douze, Le onze décembre.

Par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

A comparu:

«ACTE CO. Limited», société de droit des Iles Vierges Britanniques, avec siège social à Tortola (Iles Vierges Britanniques), Road Town,

représentée par Madame Christine PICCO, employée privée, demeurant professionnellement à L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch,

en vertu d'une procuration générale donnée sous seing privé datée du 8 février 2006,

dont une copie, paraphée "ne varietur", restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Ladite comparant a exposé au notaire instrumentale:

Qu'elle est la seule associée de la société à responsabilité limitée de gestion de patrimoine familial "ROMEBELL INVESTMENTS SPF SARL", ayant son siège social à L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch, transférée de Panama suivant acte reçu par le notaire instrumentale en date du 6 juin 2011, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1883 du 17 août 2011, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 161.433, au capital social de cent mille euros (EUR 100.000,00), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,00) chacune.

Que la société a été dissoute à partir de ce jour,

Qu'à la même date la liquidation a eu lieu,

Que par conséquent la société "ROMEBELL INVESTMENTS SPF SARL" a cessé d'exister à partir de ce jour,

Que l'associé unique déclare avoir repris tout l'actif de la société, avoir réglé le passif connu et/ou avoir dûment provisionné les fonds nécessaires au règlement du passif connu et s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société et inconnu à ce jour,

Que l'associée unique donne décharge pleine et entière au gérant pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour,

Que les livres de la société resteront conservés pendant cinq ans à l'adresse suivante: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la représentante de la comparante, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Picco, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 14 décembre 2012. Relation: LAC/2012/60065. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2013.

Référence de publication: 2013003415/42.

(130002860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2013.

Maison PT 2 S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 172.901.

L'an deux mille douze, le vingt et unième jour de Décembre.

Par-devant nous Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Madame Kathy MENDOZA, résidant au 201 Bentley Circle, Los Angeles, CA 90049,USA,

en sa qualité d'associé unique de MAISON PT 2 S.A., une société anonyme constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 172.901, constituée suivant acte de Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, du 21 Novembre 2012, en attente de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la "Société"),

ici représentée par Mademoiselle Séverine DESNOS, employée privée, demeurant professionnellement au 18, rue Robert Stümper, L 2557 Luxembourg,

spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 20 Décembre 2012.

La prédite procuration, paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

L'Associé Unique a reconnu être pleinement informé des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Changement de l'article 4 des statuts

2 Divers.

L'Associé Unique a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de changer, avec effet immédiat, l'article 4 des statuts comme suit:

" **Art. 4.** La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion, la valorisation et réalisation d'actifs constitués d'instruments financiers (au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière) et d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, en vertu de l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la "Société de Gestion de Patrimoine Familial - SPF".

La société pourra détenir des participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de celles-ci. Elle pourra gérer, valoriser et réaliser ses participations.

Elle peut accorder des prêts non rémunérés, avec ou sans garantie, aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation et leur prêter tous concours, à titre gratuit et accessoire.

Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF")."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont estimés à neuf cents euros (EUR 900,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la personne comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même personne comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version française primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la personne comparante, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Follows the english version of the preceding text:

In the year two thousand and twelve, on the twenty first day of December.

Before us Maître Edouard Delosch, notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Mrs Kathy MENDOZA, residing at 201 Bentley Circle, Los Angeles, CA 90049,USA,

in its capacity as sole shareholder of MAISON PT 2 S.A., a société anonyme incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper, registered at the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 172 901, incorporated pursuant to a deed of Maître Edouard Delosch, notary residing in Diekirch, dated November 21st, 2012, currently under publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Company"),

duly represented by Mr Séverine DESNOS, private employee, with professional address at 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, by virtue of a proxy dated December 20, 2012.

Said proxy, signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder has requested to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. Change of article 4 of the articles of associations
2. Miscellaneous.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolves to change, with immediate effect, the article 4 of the articles of association of the Company so as to henceforth read as follows:

" **Art. 4.** The corporate object of the Company is exclusively the acquisition, the holding, the management and the disposal of financial instruments (within the meaning of the law of 5 August 2005 on financial guarantee contracts) and of cash and assets of any kind be held into account, pursuant to article 2 of the law of May 11, 2007 the "company of management of heritage family - SPF".

The company may hold participations in Luxembourg or foreign companies, provided that the Company does not interfere in the management of the company in which it holds participations.

It can provide unpaid loans, with or without security, to the companies in which it holds a participation and lend all competitions, free and accessory.

The company can not have a commercial activity.

It will take all measures to safeguard its rights and make all operations generally any that relate to its object or promote it, remaining however within the limits set by the law of 11 May 2007 concerning the creation of a family wealth management company ("SPF").

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at nine hundred euro (EUR 900.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the French text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Signé: S. DESNOS, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 27 décembre 2012. Relation: DIE/2012/15488. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

Le Receveur (signé): pd. RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 07 janvier 2013.

Référence de publication: 2013003295/100.

(130002639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2013.

Lilac Holding Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.204.787,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 131.967.

In the year two thousand and twelve on the twenty-first day of December.

Before Maître Edouard Delosch, notary, residing in Diekirch.

There appeared:

La Perla Holdings, LLC, a limited liability company, with registered office in 2711 Centerville Road, Wilmington, Delaware 19808 and principal office in 451 Jackson Street, San Francisco, California 94111-1615 (the "Sole Shareholder"), represented by Me Patrick Santer, maître en droit, professionally residing in Luxembourg pursuant to a proxy dated 21 December 2012 (such proxy to be registered together with the present deed),

being the sole shareholder and holding all eight hundred forty-nine thousand seven hundred eighty-seven (849,787) shares in issue in LILAC HOLDING LUX S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at L-1724 Luxembourg, 19-21 boulevard du Prince Henri, incorporated by deed of Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, on 24 July, 2007, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), number C - 2404 on 24 October, 2007, R.C.S. Luxembourg: B 131.967. The articles of association of the Company have been amended by deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 30 July 2009, published in the Mémorial, number C - 1783 on 15 September 2009.

The appearing party declared and requested the notary to record as follows:

(A) The Sole Shareholder holds all shares in issue in the Company so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

(B) The items on which resolutions are to be passed are as follows (such items being interrelated):

1. Increase of the issued share capital of the Company from eight hundred forty-nine thousand seven hundred eighty-seven euro (EUR 849,787.-) to one million two hundred four thousand seven hundred eighty-seven euro (EUR 1,204,787.-) by the issue of three hundred fifty-five thousand (355,000) shares each with a nominal value of one euro (EUR 1) and each for a subscription price of one euro (EUR 1.-) against contributions in kind by the Shareholders of the Company (the "Contributions in Kind") by the transfer and contribution of receivables for a total amount of three hundred fifty-five thousand euro (EUR 355,000.-), approval of the evaluation of the contribution in kind of the receivables to three hundred fifty-five thousand euro (EUR 355,000.-) and consequential amendment of article 5 of the articles of association of the Company.

Thereafter, the Sole Shareholder resolved as follows:

Sole resolution

It is resolved to increase the issued share capital of the Company from currently eight hundred forty-nine thousand seven hundred eighty-seven euro (EUR 849,787.-) to one million two hundred four thousand seven hundred eighty-seven euro (EUR 1,204,787.-) by the issue of three hundred fifty-five thousand (355,000) shares (the "New Shares") each with a nominal value of one euro (EUR 1.-) and each for a subscription price of one euro (EUR 1.-), thus for a total subscription price of three hundred fifty-five thousand euro (EUR 355,000.-).

It is resolved to accept the payment of the subscription price by way of the Contributions in Kind being of receivables of a total amount of three hundred fifty-five thousand euro (EUR 355,000.-) and to issue the New Shares to the Sole Shareholder.

It resolved to acknowledge and approve the report by the board of managers of the Company dated 21 December 2012 the conclusion of which reads as follows:

"In view of the above, the Board of Managers believes that the Contribution in Kind with respect to the three hundred fifty-five thousand (355,000) shares to be issued is to be valued at three hundred fifty-five thousand EUR o (EUR 355,000.-) and is equal to the Subscription Price of the shares to be so issued by the Company."

It is resolved to approve the evaluation of the Contributions in Kind to three hundred fifty-five thousand euro (EUR 355,000.-).

Evidence of transfer to the Company of the Contributions in Kind has been shown to the undersigned notary.

It is resolved to amend article 5 of the articles of association of the Company as follows:

« **Art. 5. Share capital.** The issued share capital of the Company is set at one million two hundred four thousand seven hundred eighty-seven euro (EUR 1,204,787.-) divided into one million two hundred four thousand seven hundred eighty-seven (1,204,787) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Any available share premium shall be distributable.

Towards the Company, the shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company."

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase at the fixed rate registration tax perception, have been estimated at about one thousand eight hundred euro (EUR 1,800.-).

There being no further business on the agenda the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the party hereto, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same party, in case of divergences between the English and the French version, the English version shall prevail.

Done in Luxembourg on the day before mentioned.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille douze, le vingt et unième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch,

a comparu:

La Perla Holdings, LLC, a limited liability company, with registered office in 2711 Centerville Road, Wilmington, Delaware 19808 and principal office in 451 Jackson Street, San Francisco, California 94111-1615 Associé Unique)), représentée par Me Patrick Santer, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration en date du 21 décembre 2012 (laquelle sera enregistrée avec le présent acte),

étant l'associé unique et détenant l'intégralité des huit cent quarante-neuf mille sept mille huit cent quatre-vingt-sept (849.787) parts sociales émises dans LI LAC HOLDING LUX S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 19-21 boulevard du Prince Henri, constituée selon acte de Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven du 24 juillet 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), numéro C-2404 le 24 octobre 2007, R.C.S. Luxembourg: B 131.967. Les statuts de la Société ont été modifiés selon acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg du 30 juillet 2009, publié au Mémorial, numéro C-1783 le 15 septembre 2009.

La partie comparante a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

(A) L'Associé Unique détient l'intégralité des parts sociales émises de la Société, permettant ainsi à l'Associé Unique de pouvoir prendre valablement des décisions sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(B) Les points sur lesquels des résolutions doivent être adoptées sont les suivants:

1. Augmentation du capital social émis de la Société de huit cent quarante-neuf mille sept cent quatre-vingt-sept euros (EUR 849.787,-) à un million deux cent quatre mille sept cent quatre-vingt-sept euros (EUR 1.204.787,-) par l'émission de trois cent cinquante-cinq mille (355.000) parts sociales, chacune ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) et un prix de souscription d'un euro (EUR 1,-) en contrepartie d'un apport en nature (l'«Apport en Nature») consistant en l'apport de créances pour un montant de trois cent cinquante-cinq mille euros (EUR 355.000,-), approbation de l'évaluation de l'apport en nature à trois cent cinquante-cinq mille euros (EUR 355.000,-) et modification consécutive de l'article 5 des statuts de la Société.

Ensuite, l'Associé Unique a pris la résolution suivante:

Résolution unique

Il est décidé d'augmenter le capital social émis de huit cent quarante-neuf mille sept cent quatre-vingt-sept euros (EUR 849.787,-) à un million deux cent quatre mille sept cent quatre-vingt-sept euros (EUR 1.204.787,-) par l'émission de trois cent cinquante-cinq mille (355.000) parts sociales (les «Nouvelles Parts Sociales») ayant chacune une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) et un prix de souscription d'un euro (EUR 1,-) par action, donc pour un prix de souscription total de trois cent cinquante-cinq mille euros (EUR 355.000,-).

Il est décidé d'accepter le paiement du prix de souscription par voie d'apports en nature (les «Apports en Nature») de créances pour trois cent cinquante-cinq mille euros (EUR 355.000,-) et d'émettre les Nouvelles Parts Sociales à l'Associé Unique.

L'Associé Unique a décidé de reconnaître et d'approuver le rapport du conseil de gérance daté du 21 décembre 2012 (dont une copie restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement) et dont la conclusion est la suivante:

"Au vu de ce qui précède, le conseil de gérance estime que l'Apport en Nature concernant les trois cent cinquante-cinq mille (355.000) parts sociales à émettre doit être évalué à trois cent cinquante-cinq mille euros (EUR 355.000,-) et est égal au Prix de Souscription des parts sociales à émettre par la Société."

Il est décidé d'approuver l'évaluation des Apports en Nature à trois cent cinquante-cinq mille euros (EUR 355.000,-).
Preuve du transfert à la Société de l'Apport en Nature a été montrée au notaire instrumentant.
Il est décidé de modifier l'article 5 des statuts de la Société comme suit:

" **Art. 5. Capital Social.** Le capital social émis de la Société est fixé à un million deux cent quatre mille sept cent quatre-vingt-sept euros (EUR 1.204.787,-) divisé en un million deux cent quatre mille sept cent quatre-vingt-sept (1.204.787) parts sociales d'une valeur nominale d'un euros (EUR 1,-) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptés de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, dans la mesure où un seul propriétaire est admis par part sociale. Des co-propriétaires conjoints doivent désigner une seule personne en tant que leur représentant envers la Société."

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunération ou charges, quelle que soit leur forme, seront payés par la Société ou qui lui seront imputés en rapport avec son augmentation du capital social au taux fixe d'enregistrement de la perception fiscale sont estimés à mille huit cents euros (EUR 1.800,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante, ce procès-verbal est rédigé en anglais suivi par une traduction française, à la demande de la même partie comparante en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation en langue française donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. SANTER, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 27 décembre 2012. Relation: DIE/2012/15492. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

Le Receveur p.d. (signé): RECKEN.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 7 janvier 2013.

Référence de publication: 2013003271/140.

(130002865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2013.

Torpick Investments SPF Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 161.434.

DISSOLUTION

L'an deux mille douze, le onze décembre.

Par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

A comparu:

«ACTE CO. Limited», société de droit des Iles Vierges Britanniques, avec siège social à Tortola (Iles Vierges Britanniques), Road Town,

représentée par Madame Christine PICCO, employée privée, demeurant professionnellement à L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch,

en vertu d'une procuration générale donnée sous seing privé datée du 8 février 2006,

dont une copie, paraphée "ne varietur", restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Ladite comparant a exposé au notaire instrumentale:

Qu'elle est la seule associée de la société à responsabilité limitée de gestion de patrimoine familial TORPICK INVESTMENTS SPF SARL", ayant son siège social à L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch, transférée de Panama suivant acte reçu par le notaire instrumentale en date du 6 juin 2011, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1910 du 19 août 2011, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 161.434, au capital social de cent mille euros (EUR 100.000,00), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,00) chacune.

Que la société a été dissoute à partir de ce jour,

Qu'à la même date la liquidation a eu lieu,

Que par conséquent la société "TORPICK INVESTMENTS SPF SARL" a cessé d'exister à partir de ce jour,

Que l'associée unique déclare avoir repris tout l'actif de la société, avoir réglé le passif connu et/ou avoir dûment provisionné les fonds nécessaires au règlement du passif connu et s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société et inconnu à ce jour,

Que l'associée unique donne décharge pleine et entière au gérant pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour,

Que les livres de la société resteront conservés pendant cinq ans à l'adresse suivante: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la représentante de la comparante, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Picco, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 14 décembre 2012. Relation: LAC/2012/60067. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2013.

Référence de publication: 2013003488/42.

(130002861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2013.

Tokelia S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 42.386.

—
AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausendzwoölf, den siebten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Carlo WERSANDT, mit dem Amtssitz in Luxemburg, (Großherzogtum Luxemburg).

IST ERSCHIENEN:

Die Aktiengesellschaft, qualifiziert als Verwaltungsgesellschaft für Familienvermögen "CHRISADA S.A. SPF", mit Sitz in L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 68577,

hier vertreten durch Herrn Jean-Marie POOS, licencié en sciences économiques, beruflich wohnhaft in L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi, auf Grund einer ihm erteilten Vollmacht unter Privatschrift, welche Vollmacht vom Bevollmächtigten und dem amtierenden Notar "ne varietuf unterschrieben, bleibt der gegenwärtigen Urkunde beigebogen, um mit derselben registriert zu werden

Welche erschienene Partei, vertreten wie hienvor erwähnt, den amtierenden Notar ersucht ihre Erklärungen und Feststellungen zu beurkunden wie folgt:

I. Die Aktiengesellschaft, qualifiziert als Verwaltungsgesellschaft für Familienvermögen "TOKELIA S.A., SPF", mit Sitz in L-2311 Luxembourg, 3, Avenue Pasteur, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 42386, (hiernach die "Gesellschaft"), ist gegründet worden gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Francis KESSELER, mit dem Amtssitz in Esch/Alzette, am 24. Dezember 1992, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations,, Nummer 119 vom 19. März 1993,

und deren Satzungen zuletzt abgeändert wurden gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Jean-Joseph WAGNER, mit dem Amtssitz in Sassenheim, am 23. Dezember 2010, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1038 vom 18. Mai 2011.

II. Das Gesellschaftskapital beträgt einunddreißigtausendzweihundertfünfzig Euro (31.250,- EUR), aufgeteilt in eintausendzweihundertfünfzig (1.250) Aktien von jeweils fünfundzwanzig Euro (25,- EUR).

III. Die erschienene Partei ist Eigentümerin sämtlicher Aktien der Gesellschaft geworden.

IV. Die erschienene Partei, als Alleingesellschafterin (die "Alleingesellschafter") beschließt die Gesellschaft mit sofortiger Wirkung aufzulösen.

V. Die Alleingesellschafterin erklärt, dass sie die Statuten der Gesellschaft bestens kennt und dass sie genaue Kenntnis der Finanzlage der Gesellschaft besitzt.

VI. Die Alleingesellschafterin, als Liquidator der Gesellschaft, erklärt, dass die Tätigkeit der Gesellschaft beendet ist, alle ausstehenden Verbindlichkeiten der Gesellschaft beglichen worden sind, oder für deren Begleichung Sorge getragen wird, dass sämtliche Aktiva der Gesellschaft auf die Alleingesellschafterin übergehen, welcher erklärt, dass alle Schulden der Gesellschaft beglichen sind und sie sich verpflichtet alle etwaigen noch nicht beglichenen Schulden zu übernehmen, ehe eine Zahlung an sich selbst erfolgt.

VII. Somit ist die Liquidation der Gesellschaft als durchgeführt und abgeschlossen zu betrachten.

VIII. Die Alleingesellschafterin erteilt den Verwaltungsratsmitglieder und dem Kommissar volle Entlastung für die Ausübung ihrer Mandate bis zum heutigen Tage.

IX. Die Geschäftsbücher und Dokumente der aufgelösten Gesellschaft werden während mindestens fünf Jahren am ehemaligen Gesellschaftssitz in L-2311 Luxemburg, 3, Avenue Pasteur, aufbewahrt.

Somit hat der unterzeichnete Notar festgestellt, dass die Gesellschaft "TOKELIA S.A., SPF" aufgelöst worden ist.

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde entstehen und für die sie haftet, beläuft sich auf ungefähr eintausend Euro.

WORÜBER die vorliegende notarielle Urkunde in Luxemburg, an dem oben angegebenen Tag, erstellt worden ist.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Bevollmächtigten der erschienenen Partei, handelnd wie hiervor erwähnt, dem instrumentierenden Notar nach Vor- und Zunamen, Personenstand und Wohnort bekannt, hat besagter Bevollmächtigter zusammen mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: J-M. POOS, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 décembre 2012. LAC/2012/59041. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2013.

Référence de publication: 2013003485/58.

(130002949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2013.

AS Investissements S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3378 Livange, route de Bettembourg, ZI «Le 2000».

R.C.S. Luxembourg B 173.961.

— STATUTS

L'an deux mille douze,

Le douze décembre,

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

A comparu:

Monsieur Alain SAMSON, chef d'entreprise, né le 21 décembre 1959 à Subligny (France), demeurant à F-14980 Saint-Contest, 6bis, rue de la Poterie,

représenté par Monsieur Régis BUTRYN, expert comptable, demeurant professionnellement L-3378 Livange, route de Bettembourg, ZI «Le 2000»,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 10 décembre 2012,

laquelle procuration, paraphée "ne varietur", restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Ledit comparant a arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer par les présentes:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires des parts ci-après créées et de celles qui pourraient l'être ultérieurement, une société à responsabilité limitée, qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 3. La société prend la dénomination sociale de "AS INVESTISSEMENTS S.à r.l." société à responsabilité limitée.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Elle commence à compter du jour de sa constitution.

Art. 5. Le siège social est établi à Livange.

Il pourra être transféré en tout autre lieu par décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt cinq euros (EUR 125,00) chacune.

Les cent (100) parts sociales ont été souscrites par l'associé unique, à savoir Monsieur Alain SAMSON, prénommé.

Toutes ces parts ont été immédiatement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que l'associé unique reconnaît expressément.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément de tous les associés.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 9. Les créanciers personnels, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

L'acte de nomination fixera l'étendue des pouvoirs et la durée des fonctions du ou des gérants.

La gérance est investie des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en vue de la réalisation de l'objet social.

Art. 11. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

Art. 12. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Par dérogation, le premier exercice commencera le jour de la constitution et finira le trente et un décembre deux mille douze.

Art. 14. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à la somme de mille quatre cents euros (EUR 1.400,00).

Décision de l'associé unique

L'associé unique, représenté comme indiqué ci-avant, représentant la totalité du capital social a, ensuite, pris les décisions suivantes:

- 1.- Le nombre de gérant est fixé à un.
- 2.- Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Alain SAMSON, prénommé.

La société se trouve valablement engagée, en toutes circonstances, par la signature individuelle du gérant.

3.- L'adresse de la société sera la suivante: L-3378 Livange, route de Bettembourg, Z.I. «Le 2000».

Dont acte, fait et passé à Livange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant du comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Butryn, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 14 décembre 2012. Relation: LAC / 2012 / 60071. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

Pour expédition conforme.

Luxembourg, le 7 janvier 2013.

Référence de publication: 2013003620/96.

(130003521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

**Martine & Bertram Pohl Foundation, Fondation,
(anc. Bertram Pohl Foundation).**

Siège social: L-1638 Senningerberg, 78, rue du Golf.

R.C.S. Luxembourg G 186.

L'an deux mil douze, le vingt août,

Pardevant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen,

ont comparu:

1) Monsieur Bertram Pohl, senior consultant, demeurant professionnellement à L-1638 Senningerberg, 78, rue du Golf, fondateur, président du conseil d'administration,

2) Monsieur Marc Hayard, employé privé, demeurant professionnellement à L-1638 Senningerberg, 78, rue du Golf, administrateur délégué, et

3) Madame Martine Pohl-Zeutzius, consultant, demeurant professionnellement à L-1638 Senningerberg, 78, rue du Golf.

Après avoir établi que sont présents le fondateur et deux des membres, dont l'administrateur délégué, du conseil d'administration de la BERTRAM POHL FOUNDATION, dont le siège social se trouve à L-1638 Senningerberg, 78, rue du Golf, inscrite au Registre de Commerce à Luxembourg sous le numéro G 186,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 31 juillet 2007, publié au Mémorial C numéro 2203 du 05 octobre 2007,

et dont les statuts n'ont pas encore été modifiés,

les comparants se sont constitués en assemblée générale extraordinaire et ont requis le notaire d'acter comme suit les résolutions suivantes, approuvées par le conseil d'administration en réunion extraordinaire du 30 novembre 2011, et autorisées par le Ministère de la Justice en date du 17 juillet 2012:

Dénomination sociale:

La dénomination de la fondation est modifiée en «Martine & Bertram Pohl Foundation».

La deuxième phrase de l'article 1^{er} des statuts est modifiée en conséquence comme suit:

«La fondation prend la dénomination de Martine & Bertram Pohl Foundation».

Objet social:

L'objet de la fondation est modifié de sorte que l'article 2 des statuts aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 2.** La fondation s'engage dans les domaines suivants:

1. Les enfants et adolescents,
2. Les animaux,
3. La musique populaire.

1. Les enfants et adolescents

La fondation a pour objet de soutenir les enfants et adolescents en difficulté suite à des événements traumatiques provenant d'abus sexuels, pédophilie, maltraitements, négligences graves, maladies, guerres, situations défavorisées et victimes de toutes autres formes de violences et brutalités physiques.

L'objectif de la fondation sera atteint principalement à travers:

- La mise en place de structures adéquates comme des foyers et structures d'accueil, foyers de vacances et structures médicales pour prendre en charge des enfants et adolescents traumatisés,

- L'éducation des enfants et adolescents consacrée à des sujets actuels et la prévention des problèmes tels que la pédophilie, la drogue et l'usage abusif de l'internet.

2. Les animaux

La fondation a pour objet de protéger et de défendre les animaux contre la maltraitance, les abandons, les expérimentations animales, les trafics d'animaux et toutes autres formes de souffrance animale.

L'objectif de la fondation sera atteint principalement à travers:

- La mise en place de structures adéquates pour accueillir, soigner, nourrir des animaux maltraités ou âgés et de mettre à disposition un refuge pour le bien-être des animaux.

- Des comptes et financements séparés.

3. La musique populaire

La fondation a pour objet de promouvoir de jeunes talents dans le domaine de la musique populaire.

L'objectif de la fondation sera atteint principalement à travers:

- La mise en place et la mise à disposition de structures permettant l'enseignement et le perfectionnement de la maîtrise d'instruments et/ou du chant.

- L'enregistrement de propres compositions, libres de toute pression commerciale.

- Autofinancement par les recettes des droits musicaux.

De préférence, la fondation s'associe à des établissements, associations, œuvres et personnes poursuivant un but analogue.

La fondation peut reprendre des activités existantes poursuivant un but similaire.

La fondation peut s'associer sur le plan national et international à d'autres organismes poursuivant un but similaire.

La fondation peut effectuer toutes les opérations permettant de faciliter ou de réaliser l'accomplissement de ses objets.»

Une copie du procès verbal de la réunion extraordinaire du conseil d'administration de la fondation tenue le 30 novembre 2011 et du courrier du Ministère de la Justice du 17 juillet 2012, après avoir été signés ne varietur par le notaire et les comparants, resteront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront enregistrées.

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentant, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et résidence, lesdits comparants ont signé ensemble avec Nous notaire la présente minute, après s'être identifiés au moyen de leurs cartes d'identité.

Signé: B. POHL, M. HAYARD, M. POHL-ZEUTZIUS, C. MINES.

Enregistré à Capellen, le 22 août 2012. Relation: CAP/2012/3258. Reçu soixante-quinze euros. 75,-€

Le Receveur (signé): I. Neu.

Les modifications statutaires ci-dessus ont été approuvées par arrêté grand-ducal du 12 octobre 2012.

POUR COPIE CONFORME.

Capellen, le 08 janvier 2013.

Référence de publication: 2013003644/77.

(130004067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Batineo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 57, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 110.677.

DISSOLUTION

L'an deux mille douze, le douze décembre.

Par-devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

- Monsieur Manuel LOPES RODRIGUES, indépendant, demeurant à L-3396 Roeser, 1, rue Marguerite Thomas-Clement,

- Monsieur Joaquim Manuel TEIXEIRA PINTO, peintre, demeurant à L-8119 Bridel, 9, rue Paul Binsfeld.

Le comparant expose ce qui suit:

1) Il se sont rendus progressivement propriétaires de la totalité des parts de la société «BATINEO S.à r.l.» avec siège social à L-4011 Esch-sur-Alzette, 57, rue de l'Alzette, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 110.677, constituée suivant acte du notaire Aloyse BIEL de Esch-sur-Alzette du 14 septembre 2005, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, Numéro 69 du 11 janvier 2006, modifiée une dernière fois suivant acte

du notaire Aloyse BIEL de Esch-sur-Alzette en date du 17 novembre 2006, publié au dit Mémorial, numéro 131 du 7 février 2007,

et dont le capital social est fixé à douze mille quatre cent euros (EUR 12.400,-), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de cent vingt-quatre euros (EUR 124,-) chacune, entièrement libérées.

2) L'activité de la Société a cessé.

3) Siégeant en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la Société, ils prononcent la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

4) Ils se désignent comme liquidateurs de la Société en leur qualité de gérant technique respectivement gérant administratif, et en ces qualités, requièrent le notaire d'acter que tout le passif de la Société est réglé tandis que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné et qu'enfin, par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et donc non encore payés, ils assument irrévocablement l'obligation de les payer de sorte que tout le passif de la Société est réglé.

5) L'actif restant est attribué aux actionnaires à due concurrence de leur participation dans la société.

6) La liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

7) Décharge pleine et entière est donnée aux gérants de la Société.

8) Les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège social.

9) Déclaration que, conformément à la loi du 12 novembre 2004, les actionnaires actuels sont les bénéficiaires économiques de l'opération.

Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: LOPES RODRIGUES, TEIXEIRA PINTO, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg, Actes Civils, le 14 décembre 2012. Relation: LAC/2012/59904. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur ff. (signé): FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Référence de publication: 2013003663/46.

(130003563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Belmont Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 150.275.

L'an deux mille douze, le dix décembre,
pardevant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,
s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "BELMONT INVESTMENT S.A.", ayant son siège social à L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150.275, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 25 novembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 205 du 30 janvier 2010 (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte du notaire soussigné en date du 17 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 426 du 26 février 2010 (les «Statuts»).

L'assemblée est ouverte à 11.30 heures sous la présidence de Madame Anne-Lies Van Den Eeckhaut, employée privée, L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin,

qui désigne comme secrétaire Madame Françoise Rollin, employée privée, L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Audrey Dumont, employée privée, L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par des avis de convocation publiés au:

a) Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations:

le 3 novembre 2012 sous le numéro 2816 et le 21 novembre 2012 sous le numéro 2688;

b) Lëtzebuenger Journal:

le 3 novembre 2012 et le 21 novembre 2012;

c) Le Quotidien:

le 3 novembre 2012 et le 21 novembre 2012.

Que les actionnaires nominatifs ont en outre été convoqués par courrier envoyé en date du 5 novembre 2012.

II.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Suppression de la valeur nominale des actions.

2. Réduction du capital social à concurrence de EUR 1.200.000,- (un million deux cent mille euros) pour le ramener de son montant actuel de EUR 18.600.000,- (dix-huit millions six cent mille euros) à EUR 17.400.000,- (dix-sept millions quatre cent mille euros) sans annulation d'actions mais par diminution du pair comptable des actions existantes et remboursement aux actionnaires actuels au prorata de leur participation dans le capital social de la Société.

3. Modification afférente de l'article 5 des Statuts.

4. Divers.

III.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

IV.- Qu'il résulte de la liste de présence que sur les cent quatre-vingt-six mille (186.000) actions en circulation, trois (3) actions sont représentées à la présente assemblée.

V.- Qu'une première assemblée générale extraordinaire ayant eu lieu avec le même ordre du jour avait été tenue le 22 octobre 2012 et que les conditions de présence pour voter les points à l'ordre n'étaient pas remplies à cette assemblée.

La seconde assemblée peut ainsi délibérer valablement quelle que soit la portion du capital présente ou représentée conformément à l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

VI.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide de supprimer la valeur nominale des actions existantes.

En conséquence, le capital social de la Société est fixé à dix-huit millions six cent mille euros (EUR 18.600.000,-) représenté par cent quatre-vingt-six mille (186.000) actions sans désignation de valeur nominale.

La résolution est adoptée avec 3 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention(s).

Deuxième résolution:

L'assemblée générale décide de réduire le capital social de la Société à concurrence d'un montant d'un million deux cent mille euros (EUR 1.200.000,-) pour le ramener de son montant actuel de dix-huit millions six cent mille euros (EUR 18.600.000,-) représenté par cent quatre-vingt-six mille (186.000) actions sans désignation de valeur nominale, à dix-sept millions quatre cent mille euros (EUR 17.400.000,-) sans annulation d'actions, mais par diminution du pair comptable des actions existantes et remboursement aux actionnaires actuels au prorata de leur participation dans le capital social de la Société.

La présente réduction de capital est soumise aux dispositions de l'article 69 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

La résolution est adoptée avec 3 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention(s).

Troisième résolution:

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée générale décide de modifier le 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital Social. (Premier alinéa).** La Société a un capital social de dix-sept millions quatre cent mille euros (EUR 17.400.000,-) représenté par cent quatre-vingt-six mille (186.000) actions sans désignation de valeur nominale. »

La résolution est adoptée avec 3 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention(s).

Evaluation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge sont évalués à environ mille cinq cents (EUR 1.500).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A.-L. VAN DEN ECKHAUT, F. ROLLIN, A. DUMONT et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 décembre 2012. LAC/2012/58973. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Référence de publication: 2013003673/87.

(130003263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Alessana S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 138.301.

Im Jahre zweitausendundzwoölf, am einundzwanzigster Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Karine REUTER mit Amtssitz in Petingen.

Wurde eine außerordentliche Hauptversammlung des einzigen Aktionärs der Aktiengesellschaft luxemburgischen Rechts

Alessana S.A.

abgehalten,

welche ihren Gesellschaftssitz in L-1030 Luxembourg, 412F route d'Esch hat und am 17. April 2008 vor dem Notar Henri HELLINCKX mit Amtssitz in Luxemburg gegründet wurde (die Gesellschaft').

Die Gesellschaft ist im luxemburgischen Handels- und Gesellschaftsregister (Registre de Commerce et des Sociétés) unter der Nummer B 138.301 eingetragen.

Die Gründungsurkunde einschließlich der Gesellschaftssatzung wurde am 28. Mai 2008 in Nummer 1.298 des Amtsblatts Mémorial C, Seite 62.294 veröffentlicht.

Es erschien:

Herr Guy HARLES, geboren am 4. Mai 1955 in Luxemburg, wohnhaft in L-1468 Luxembourg, 14 rue Erasme,

hier vertreten durch Frau Rita GOUJON, beruflich niedergelassen in L-1030 Luxembourg, 412F route d'Esch, aufgrund einer in Shanghai am 5. Dezember 2012 gegebenen Vollmacht, welche nach ihrer Unterzeichnung, ne varietur' seitens der Bevollmächtigten und dem unterzeichneten Notar dieser Urkunde beigelegt wird um zusammen mit dieser einregistriert zu werden.

Der einzige Aktionär, wie vorgenannt vertreten, wies den unterzeichneten Notar an, das Folgende zu beurkunden:

Dass die erschienene Partei 100 % der Aktien der Gesellschaft hält und mithin das gesamte Gesellschaftskapital vertreten ist;

Dass die Tagesordnung dieser außerordentlichen Hauptversammlung wie folgt lautet:

Tagesordnung

1. Entscheidung über die Auflösung und Liquidation der Gesellschaft;
2. Ernennung eines Liquidators der Gesellschaft;
3. Festlegung der Befugnisse des Liquidators;
4. Verschiedenes.

Hierauf wurden von dem einzigen Aktionär die folgenden Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Hauptversammlung beschließt, die Gesellschaft aufzulösen und zu diesem Zweck zu liquidieren.

Zweiter Beschluss

Die Hauptversammlung ernennt die Gesellschaft mit beschränkter Haftung „Merlis S.à r.l." mit Sitz in L-1030 Luxembourg, 412F route d'Esch, RCS B111.320 zum Liquidator.

Dritter Beschluss

Dem Liquidator werden jegliche Befugnisse eingeräumt, welche in den Artikeln 141 und fortfolgende des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften in Bezug auf die Liquidierung von Gesellschaften genannt sind, einschließlich solcher nach Artikel 145 des vorgenannten Gesetzes, ohne der vorherigen Zustimmung der Hauptversammlung zu bedürfen.

Der Liquidator ist befugt, Dritte mit der Durchführung bestimmter, einzelner Tätigkeiten zu beauftragen.

Nachdem die Tagesordnung erschöpft war, wurde die außerordentliche Hauptversammlung geschlossen.

Der unterzeichnete Notar, welcher Französisch spricht und versteht, stellt hiermit fest, dass auf Verlangen der erschienenen Parteien vorliegende Urkunde in deutscher Sprache gefolgt von einer Fassung in französischer Sprache abgefasst wird. Im Falle von Uneinstimmigkeiten zwischen der Deutschen und der Französischen Fassung, soll die Deutsche Fassung maßgeblich sein.

Worüber Urkunde, Aufgenommen in Luxemburg, Im Jahre, im Monat und am Tage wie eingangs erwähnt.

Nach Verlesung dieser Urkunde wurde diese im Original von dem ausfertigenden Notar und der Bevollmächtigten gemeinsam unterzeichnet.

Suit la traduction française:

L'an deux mil douze, le vingt et un décembre.

Pardevant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Pétange.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois

Alessana S.A.

ayant son siège social à L-1030 Luxembourg, 412F route d'Esch et constituée en date du 17 avril 2008, suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, avec siège social à Luxembourg (la société).

La société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 138.301.

L'acte de constitution avec les statuts ont été publié au Mémorial C en date du 28 mai 2008, numéro 1.298, page 62.294.

A comparu:

Monsieur Guy HARLES, né le 4 mai 1955 à Luxembourg, demeurant à L-1468 Luxembourg, 14 rue Erasme, ici représenté par Madame Rita GOUJON, demeurant professionnellement à L-1030 Luxembourg, 412F route d'Esch, en vertu d'une procuration établie à Shanghai, le 5 décembre 2012, laquelle, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

L'actionnaire unique, comme représenté ci-dessus, a prié le notaire d'acter ce qui suit:

Que la partie comparante détient 100% des actions de la société et représentant l'intégralité du capital social;

Que l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire est le suivant:

Ordre du jour:

1. Dissolution de la Société et décision de mise en liquidation volontaire de la Société;
2. Nomination d'un liquidateur de la Société;
3. Définition des pouvoirs et des responsabilités du liquidateur de la Société;
4. Divers.

D'après cet ordre du jour, l'actionnaire unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de procéder à la dissolution de la Société et de mettre ainsi volontairement la Société en liquidation (la «Liquidation»).

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de nommer la société à responsabilité limitée «Merlis S.à r.l.» avec siège social à L-1030 Luxembourg, 412F route d'Esch, RCS B111.320, à la fonction du liquidateur de la Société (le «Liquidateur»).

Troisième résolution

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 141 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la "Loi"). Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la Loi sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixe.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'allemand et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en allemand suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte allemand et français, la version allemande prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signés: R. GOUJON, K. REUTER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 02 janvier 2013. Relation: EAC/2013/35. Reçu soixante-quinze euros 75.-

Le Releveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME.

PETANGE, LE 7 janvier 2013.

Référence de publication: 2013003561/102.

(130003329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Canaletto S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 111.016.

L'an deux mille douze, le onze décembre.

Par-devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de "CANALETTO S.A.", établie et ayant son siège à L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal, constituée suivant acte du notaire Paul BETTINGEN de Niederanven en date du 29 septembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 132 du 19 janvier 2006, modifiée une dernière fois suivant acte du notaire Paul BETTINGEN de Niederanven du 6 février 2006, publié au dit Mémorial, Numéro 1270 du 30 juin 2006, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 111.016,

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Davide MURARI, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, 30, boulevard Royal,

qui désigne comme secrétaire Anne-Marie PEZZO, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, 30 boulevard Royal,

L'assemblée choisit comme scrutateur Davide MURARI, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, 30, boulevard Royal,

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Mise en liquidation de la Société;
2. Nomination de KINGDALE RESEARCH & DEVELOPMENT LLC en qualité de liquidateur;
3. Détermination des pouvoirs du liquidateur;

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du bureau sera annexée au présent acte pour être soumis à la formalité de l'enregistrement.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés ne varietur par les comparants et par le notaire instrumentant, resteront également annexés au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour. Tous les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir renoncé à toutes les formalités de convocation.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de mettre la Société en liquidation.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de nommer la société KINGDALE RESEARCH & DEVELOPMENT LLC, établie et ayant son siège à 2120 Carey Avenue, 82001 Cheyenne (WY)-USA, inscrite au registre du commerce du Wyoming sous le numéro 2004-00478085, liquidateur de la Société (le «Liquidateur»).

Le Liquidateur est autorisé à accomplir tous actes nécessaires à la liquidation de la Société et à la réalisation des actifs de la Société sous sa seule signature pour l'exécution de son mandat.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi»).

Le Liquidateur est autorisé à passer tous les actes et à exécuter toutes les opérations, en ce compris les actes prévus à l'article 145 de la Loi, sans l'autorisation préalable des associés. Le Liquidateur peut sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales ou des tâches spécifiquement définies, déléguer à un ou plusieurs mandataires, personnes physiques ou morales, telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixe.

Le Liquidateur est autorisé à verser des acomptes sur le boni de liquidation aux associés conformément à l'article 148 de la Loi.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Estimation des Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte sont estimés à environ 520,-EUR (cinq cent vingt Euros)

Fait et passé à Luxembourg, à la date mentionnée en tête des présentes.

Le document ayant été lu en un langage connu des comparants, connue du notaire par son prénom, nom, état civil et domicile, ladite comparante a signé avec Nous, notaire, le présent acte en original.

Signé: MURARI, PEZZO, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 14 décembre 2012. Relation: LAC/2012/59897. Reçu douze euros 12,00 €

Le Receveur ff. (signé): FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives

Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Référence de publication: 2013003717/64.

(130003713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

CTMO, Centre de thérapie manuelle et d'ostéopathie S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-4963 Clemency, 10, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 173.966.

— STATUTS

L'an deux mille douze, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Jean-Marie THEIS, comptable, né à Messancy (B) le 3 février 1964, demeurant professionnellement à L-8080 Bertrange, 74, route de Longwy.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il va constituer:

Titre I^{er}. Dénomination - Siège social - Objet -Durée - Capital social

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les dispositions légales en vigueur et notamment celles de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'un cabinet de soins kinésithérapeutiques, de conseils en nutrition et de soins d'ostéopathie humaine et animale, destiné aussi bien aux particuliers qu'aux organisations privées ou publiques.

En outre, la société pourra conseiller, former et donner des cours se rapportant directement ou indirectement à l'objet social.

En général, la société pourra faire toutes les autres transactions connexes, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptible d'en faciliter le développement.

La société pourra prendre des participations et en assurer le contrôle administratif et financier.

Art. 3. La société prend la dénomination de Centre de thérapie manuelle et d'ostéopathie S.à r.l., en abrégé CTMO, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Kâerjeng. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'associé unique ou des associés. La société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes les autres localités du pays et à l'étranger.

Art. 5. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500 EUR), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros Euros (125 EUR) chacune.

Titre II. Administration - Assemblée Générale

Art. 7. La société est administrée et gérée par un ou plusieurs gérants nommés et révoqués par l'associé unique ou, selon le cas, les associés, le(s)quel(s) fixe(ent) la durée de leur mandat.

Le ou les gérants peuvent à tout moment être révoqués par les associés.

A défaut de disposition contraire, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de n'importe quel membre du conseil de gérance.

Art. 8. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés. Les décisions de l'associé unique prises dans le domaine visé à l'alinéa 1^{er} sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

Art. 9. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui (eux) au nom de la société.

Titre III. Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 10. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. Chaque année, à la clôture de l'exercice, les comptes de la société sont arrêtés et la gérance dresse les comptes sociaux, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Art. 12. L'associé ou les associés peut/peuvent prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 13. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugées nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition des associés.

Titre IV. Dissolution - Liquidation

Art. 14. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 15. Les créanciers personnels, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 16. En cas de dissolution de la société, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Disposition Générale

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales en vigueur régissant les sociétés à responsabilité limitée.

Souscription - Libération

Les statuts ayant été ainsi arrêtés par le comparant, celui-ci déclare souscrire à toutes les parts sociales.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Evaluation des Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille Euros (EUR 1.000).

Disposition transitoire

Le premier exercice commence le jour de la constitution et finira le trente et un décembre deux mille douze (2012).

Décisions de l'associé unique

Et à l'instant l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société est fixé à L-4963 Clémency, 10, rue Basse, Commune de Käerjeng.
2. Est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Alain HOGGE, kinésithérapeute et ostéopathe, né à Liège (B) le 6 août 1959, demeurant à B-6781 Sélange, 22, rue du Bois.

La société est engagée valablement vis-à-vis des tiers par la seule signature du gérant unique.

L'attention du comparant a été attirée par le notaire instrumentaire sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises afin d'exercer les activités telles que décrites à l'article deux des présentes.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J.-M. THEIS, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 20 décembre 2012. Relation: LAC/2012/61386. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2013.

Référence de publication: 2013003699/98.

(130003257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

TIP Master Holdings (EUR) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 139.466.

In the year two thousand twelve, on the fourteenth day of December,

Before Us, Maître Léonie Grethen, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

TIP (Guernsey) GP Limited, a company established and organized under the laws of Guernsey, having its registered office at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, registered with the Trade and Company Register of Guernsey under number 44980 (the "Sole Shareholder");

represented by Mr. Alexander Koch, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said power of attorney shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party declares that it is the sole shareholder of TIP Master Holdings (EUR) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), with a share capital of EUR 12,500.-, having its registered office at 2, Boulevard Konrad Adenauer, 1115 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed of Maître Joseph ELVINGER, notary, residing in Luxembourg-City, dated 6 June 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1680, dated 8 July 2008 (the "Company") and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 139.466. The Company's articles of association (the "Articles") have not been amended since the incorporation of the Company.

The appearing party, represented as above mentioned, has recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. To increase the Company's share capital by an amount of four hundred and forty-five thousand euro (EUR 445,000.-) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, to four hundred and fifty-seven thousand five hundred euro (EUR 457,500.-), divided into four hundred and fifty-seven thousand five hundred (457,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

2. To issue four hundred and forty-five thousand (445,000) shares in the Company with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitling to dividends as from the day of the decision of the Sole Shareholder on the proposed share capital increase.

3. To accept the subscription of four hundred and forty-five thousand (445,000) new shares in the Company with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each by the Sole Shareholder by a contribution in kind consisting of a definite, due and payable receivable held by the Sole Shareholder against the Company in an amount of four hundred and forty-five thousand euro (EUR 445,000.-).

4. To amend article 5 of the Articles so as to reflect the resolutions taken under items 1 and 2.

5. Miscellaneous.

The appearing party, represented as above mentioned, has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder RESOLVED to increase the Company's share capital by an amount of four hundred and forty-five thousand euro (EUR 445,000.-) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, to four hundred and fifty-seven thousand five hundred euro (EUR 457,500.-), divided into four hundred and fifty-seven thousand five hundred (457,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

Second resolution

The sole shareholder RESOLVED to issue four hundred and forty-five thousand (445,000) new shares in the Company with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitling to dividends as from the day of the decision of the Sole Shareholder on this increase of the share capital of the Company, and to accept the subscription as follows.

Subscription - Payment

There now appeared Mr. Alexander Koch, acting in his capacity as duly authorized attorney-in-fact of the Sole Shareholder, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of the Sole Shareholder, prenamed, to the four hundred and forty-five thousand (445,000) new shares in the Company with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, and to make payment in full for these new shares by means of a contribution in kind (the "Contribution in Kind") consisting of a definite, due and payable receivable held by the Sole Shareholder against the Company in an amount of four hundred and forty-five thousand euro (EUR 445,000.-).

The Sole Shareholder, acting through its duly appointed attorney-in-fact, declared that there exist no impediments to the free disposal of the Contribution in Kind and that the receivable with respect to the Contribution in Kind is a definite, due and payable receivable of the Sole Shareholder. The Sole Shareholder, acting through its duly appointed attorney-in-fact, further irrevocably and unconditionally waives, releases and discharges the Company from all its obligations and liabilities towards the Sole Shareholder in respect of the receivable so contributed.

The Sole Shareholder, acting through its duly appointed attorney-in-fact, further declares that the value of the Contribution in Kind has been certified at four hundred and forty-five thousand euro (EUR 445,000.-) in a declaration of contribution signed by the representative of the Sole Shareholder and confirmed in a declaration of recipient company signed by the representative of the Company.

Third resolution

The Sole Shareholder resolved to amend article 5 paragraph 1 of the Articles which shall forthwith read as follows:

« **Art. 5. Share Capital.** The share capital of the Company is set at four hundred and fifty-seven thousand five hundred euro (EUR 457,500.-), divided into four hundred and fifty-seven thousand five hundred (457,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-), all of which are fully paid up. »

Costs and Expenses

The costs, expenses, remunerations or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at one thousand and eight hundred euro (EUR 1,800.00).

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version at the request of the appearing person and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, has signed together with the notary the present original deed.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le quatorze décembre.

Par-devant Nous, Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

TIP (Guernsey) GP Limited, une société constituée et établie sous les lois de Guernesey, ayant son siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey et enregistrée au registre des sociétés de Guernesey sous le numéro 44980 (l' "Associé Unique");

ici représentée par Monsieur Alexander Koch, avocat, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration restera annexée au présent acte pour être soumises aux fins d'enregistrement.

La partie comparante déclare qu'elle est l'associé unique de TIP Master Holdings (EUR) S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), constituée suivant acte du notaire Maître Joseph EL-VINGER, résidant à Luxembourg-Ville, en date du 6 juin 2008 (la "Société"), publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1680 en date du 8 juillet 2008 et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 139.466 (les "Statuts"). Les Statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis la constitution de la Société.

Le comparant, représenté comme mentionné ci-dessus, reconnaît être entièrement informé des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de quatre cent quarante-cinq mille euros (EUR 445.000,-) de manière à le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, à un montant de quatre cent cinquante-sept mille cinq cent euros (EUR 457.500,-), divisé en quatre cent cinquante-sept mille cinq cent (457.500) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

2. Emission de quatre cent quarante-cinq mille (445.000) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes et participant aux bénéfices de la Société à compter du jour de la décision de l'Associé Unique, précité, se prononçant sur l'augmentation de capital proposée.

3. Acceptation de la souscription de quatre cent quarante-cinq mille (445.000) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, par l'Associé Unique, par un apport en nature consistant en une créance certaine, liquide et exigible détenue par l'Associé Unique envers la Société d'un montant total de quatre cent quarante-cinq mille euros (EUR 445.000,-).

4. Modification de l'article 5 des Statuts de la Société afin de refléter les résolutions prises sous les points 1 et 2.

5. Divers.

Lequel comparant, représenté comme mentionné ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quatre cent quarante-cinq mille euros (EUR 445.000,-) de manière à le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, à un montant de quatre cent cinquante-sept mille cinq cent euros (EUR 457.500,-), divisé en quatre cent cinquante-sept mille cinq cent (457.500) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Deuxième résolution

L'associé unique décide d'émettre quatre cent quarante-cinq mille (445.000) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes et participant aux bénéfices de la Société à compter du jour de la décision de l'Associé Unique, précité, se prononçant sur l'augmentation de capital proposée.

Souscription - Paiement

Ensuite, a comparu M. Alexander Koch, susmentionné, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de l'Associé Unique, susmentionné, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lequel comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de l'Associé Unique, précitée, à quatre cent quarante-cinq mille (445.000) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, par un apport en nature (l' "Apport en Nature") consistant en une créance certaine, liquide et exigible détenu par l'Associé Unique envers la Société d'un montant total de quatre cent quarante-cinq mille euros (EUR 445.000,-).

L'Associé Unique, représenté par son mandataire dûment autorisé, déclare qu'il n'existe aucun obstacle à la libre disposition de l'Apport en Nature, et que la créance relative à l'Apport en Nature est une créance certaine, liquide et exigible de l'Associé Unique. L'Associé Unique, représenté par son mandataire dûment autorisé, en outre renonce à, libère et décharge irrévocablement et inconditionnellement, la Société de toutes ses obligations et engagements envers l'Associé Unique pour la créance ainsi contribué.

L'Associé Unique, représenté par son mandataire dûment autorisé, déclare en outre que la valeur de l'Apport en Nature a été certifiée à quatre cent quarante-cinq mille euros (EUR 445.000,-) dans une déclaration de contribution signée par le représentant de l'Associé Unique et confirmée dans une déclaration de la société bénéficiaire signée par le représentant de la Société.

Troisième résolution

Afin de refléter les résolutions ci-dessus, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital Social.** Le capital social de la Société est fixé à quatre cent cinquante-sept mille cinq cent euros (EUR 457.500,-) divisé en quatre cent cinquante-sept mille cinq cent (457.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1, -) chacune, chaque part sociale étant entièrement libérée."

Évaluation des Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille huit cents euros (EUR 1.800,-).

Le notaire instrumentant, qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande du même comparant, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état civil et domicile, ce dernier a signé avec Nous notaire le présent acte.

En foi de quoi, le présent acte a été établi à Luxembourg à la date donnée en tête des présentes.

Signé: Koch, GRETHEN

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 19 décembre 2012. Relation: LAC/2012/60984. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €)

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 31 décembre 2012.

Référence de publication: 2013002799/169.

(130001585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2013.

Ukrainian Agrarian Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong.

R.C.S. Luxembourg B 161.615.

In the year two thousand and twelve, on the nineteenth of December.

Before Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Mr Luca Di Fino, Director, residing professionally in Luxembourg,

acting as special attorney in fact of the Board of Directors of UKRAINIAN AGRARIAN INVESTMENTS S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office in L-1430 Luxembourg, 6, Boulevard Pierre Dupong, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of the undersigned notary of 20 May 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2128 of 12 September 2011 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 161.615 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time following a deed of the undersigned of 4 December 2012, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

by virtue of the authority conferred on him by resolutions adopted by the Board of Directors of the Company on 7 December 2012, an excerpt of which resolutions, signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed.

The said appearing person has requested the undersigned notary to record the following declarations and statements:

I. That the issued share capital of the Company is presently set at forty-nine thousand eighty Dollars of the United States of America and fifty-five cents (USD 49,080.55) divided into thirty-four million five hundred thirty-four thousand five hundred and seventeen (34,534,517) shares without nominal value, all fully subscribed and entirely paid up.

II. That pursuant to paragraph 2 of Article 5 of the Company's Articles of Incorporation, the authorized capital of the Company has been fixed at one million three hundred and fifty thousand one hundred and forty Dollars of the United States (USD 1,350,140.-).

III. That the Board of Directors, in its meeting of 7 December 2012 and in accordance with the authority conferred on it pursuant to the Company's Articles of Incorporation, has decided to increase the Company's capital by an amount of thirty-three Dollars of the United States of America and sixty-six cents (USD 34.66), so as to raise it from its current amount of forty-nine thousand eighty Dollars of the United States of America and fifty-five cents (USD 49,080.55) divided into thirty-four million five hundred thirty-four thousand five hundred and seventeen (34,534,517) shares without nominal value, to an amount of forty-nine thousand one hundred and fifteen Dollars of the United States of America and twenty-

one cents (USD 49,115.21) divided into thirty-four million five hundred fifty-eight thousand nine hundred and four (34,558,904) shares without nominal value, by the issuance of twenty-four thousand three hundred eighty-seven (24,387) new shares having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitling to dividends as from the date of the Meeting.

IV. That the Company received a total amount of thirty-three Dollars of the United States of America and sixty-six cents (USD 34.66) from Rotare Limited, a limited company incorporated and existing under the laws of Mauritius, with registered office c/o MATCO Limited, 11th Floor, Tower 1, NeXTeracom Building, Ebene Cybercity, Mauritius, corresponding to the value of twenty-four thousand three hundred eighty-seven (24,387) new shares without nominal value.

V. That as a consequence of the above mentioned issue of shares paragraph one of Article 5 of the Articles of Incorporation is therefore amended and shall read as follows:

Art. 5. Share Capital. (first paragraph). "The share capital of the Company is set at forty-nine thousand one hundred and fifteen Dollars of the United States of America and twenty-one cents (USD 49,115.21) divided into thirty-four million five hundred fifty-eight thousand nine hundred and four (34,558,904) shares without nominal value, all fully subscribed and entirely paid up."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand one hundred euro (EUR 1.100.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Luca Di Fino, Administrateur, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant comme mandataire spécial du Conseil d'Administration de UKRAINIAN AGRARIAN INVESTMENTS S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1430 Luxembourg, 6, Boulevard Pierre Dupong, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 20 mai 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2128 du 12 septembre 2011, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 161.615 (la "Société"). Les statuts ont été modifiés la dernière fois par un acte du notaire soussigné en date du 4 décembre 2012, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

en vertu d'une procuration qui lui a été conférée par résolutions adoptées par le Conseil d'Administration de la Société en date du 7 décembre 2012, un extrait desdites résolutions, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'enregistrer les déclarations et constatations suivantes:

I. Que le capital social de la Société s'élève actuellement à quarante-neuf mille quatre-vingts dollars des Etats-Unis et cinquante-cinq cents (USD 49.080,55) représenté par trente-quatre millions cinq cent trente-quatre mille cinq cent dix-sept (34.534.517) actions sans valeur nominale, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

II. Qu'en vertu du deuxième paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société, le capital autorisé de la Société a été fixé à un million trois cent cinquante mille cent quarante dollars des Etats-Unis (USD 1.350.140,-).

III. Que le Conseil d'Administration, lors de sa réunion en date du 7 décembre 2012 et conformément au pouvoir qui lui a été conféré en vertu des statuts de la Société, a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de trente-quatre dollars des Etats-Unis et soixante-six cents (USD 34,66) pour le porter de son montant actuel de quarante-neuf mille quatre-vingts dollars des Etats-Unis et cinquante-cinq cents (USD 49.080,55) représenté par trente-quatre millions cinq cent trente-quatre mille cinq cent dix-sept (34.534.517) actions sans valeur nominale, à un montant de quarante-neuf mille cent quinze dollars des Etats-Unis et vingt et un cents (USD 49.115,21) représenté par trente-quatre millions cinq cent cinquante-huit mille neuf cent quatre (34.558.904) actions sans valeur nominale par l'émission de vingt-quatre mille trois cent quatre-vingt-sept (24.387) nouvelles actions ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux actions existantes et donnant droit aux dividendes à partir de la date de l'Assemblée.

IV. Que la Société a reçu un montant total de trente-quatre dollars des Etats-Unis et soixante-six cents (USD 34,66) de Rotare Limited, société à responsabilité limitée constituée selon les lois des Ile Maurice, avec siège social à c/o MATCO

Limited, 11th Floor, Tower 1, NeXTeracom Building, Ebene Cybercity, Ile Maurice, correspondant à la valeur nominale de vingt-quatre mille trois cent quatre-vingt-sept (24.387) nouvelles actions sans valeur nominale.

V. Que suite à la réalisation de cette augmentation du capital social souscrit avec effet au 16 juillet 2012, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié en conséquence et sera désormais rédigé comme suit:

Art. 5. Capital souscrit (premier paragraphe). «Le capital social de la Société est fixé à quarante-neuf mille cent quinze dollars des Etats-Unis et vingt et un cents (USD 49.115,21) représenté par trente-quatre millions cinq cent cinquante - huit mille neuf cent quatre (34.558.904) actions sans valeur nominale, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges toute nature payable par la Société suite en raison du présent acte sont estimés à mille cent euros (EUR 1.100,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: Di Fino, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 19 décembre 2012. Relation: LAC/2012/61025. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2012.

Référence de publication: 2013002811/113.

(130001901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2013.

Adelphi Mezzco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 172.146.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution du conseil de gérance de la Société en date du 27 décembre 2012, que le siège social de la Société a été transféré au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Il en résulte également que l'associé unique de la Société, Adelphi Topco S.à r.l. a son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Il en résulte également que le gérant unique de la Société, BRE/Management 6 S.A., a son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 Décembre 2012.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013005847/19.

(130006049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

B.E.A., Bureau d'Etude en Structure Acier S.A. (B.E.A.), Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 124.464.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social le 15 Janvier 2013

A l'unanimité, il a été décidé ce qui suit:

1- Le siège social de la société est transféré au 18 Rue Robert Stümper L-2557 Luxembourg.

Signatures

Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Référence de publication: 2013008424/12.

(130009540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2013.

BSPEL (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 842.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 123.777.

L'adresse professionnelle du Gérant de catégorie A, Michael Troy Duncan, a changé et est à présent au 270, Park Avenue, New York, NY 10017, Etats-Unis

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2013.

Référence de publication: 2013008423/12.

(130009586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2013.

Urban Living S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 139.826.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10/01/2013.

G.T. Experts Comptables Sarl

Luxembourg

Référence de publication: 2013005770/12.

(130005458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

ASTC Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 145.100.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 16 janvier 2013.

Référence de publication: 2013008387/10.

(130010050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2013.

Selo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3450 Dudelange, 28, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 155.739.

Le bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2013.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2013008136/14.

(130008498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.
